Nations Unies S/PV.4913



Conseil de sécurité

Cinquante-neuvième année

Provisoire

4913e séance

Vendredi le 20 février 2004, à 10 heures

New York

Président :	M. Wang Guangya	(Chine)
Membres :	Algérie	M. Baali
	Allemagne	M. Pleuger
	Angola	M. Gaspar Martins
	Bénin	M. Adechi
	Brésil	M. Sardenberg
	Chili	M. Muñoz
	Espagne	Mme Menéndez
	États-Unis d'Amérique	M. Holliday
	Fédération de Russie	M. Konuzin
	France	M. Duclos
	Pakistan	M. Khalid
	Philippines	M. Baja
	Roumanie	M. Motoc
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Thomson

Ordre du jour

La situation au Timor-Leste

Rapport spécial du Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (S/2004/117)

04-24567 (F)

La séance est ouverte à 10 h 15.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Timor-Leste

Rapport spécial du Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (S/2004/117)

Le Président (*parle en chinois*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de l'Australie, de Fidji, de l'Indonésie, de l'Irlande, du Japon, de la Malaisie, de la Nouvelle-Zélande, du Portugal, de la République de Corée, de Singapour, de la République arabe syrienne, de la Thaïlande et du Timor-Leste des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Au nom du Conseil, je souhaite la bienvenue à S. E. M. José Ramos-Horta, Ministre des affaires étrangères et de la coopération du Timor-Leste.

Sur l'invitation du Président, M. Ramos-Horta (Timor-Leste) prend place à la table du Conseil; les représentants des autres pays susmentionnés occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président (*parle en chinois*) : Conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables, et en l'absence d'objection, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire, M. Jean-Marie Guéhenno, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

J'invite M. Guéhenno à prendre place à la table du Conseil.

J'informe le Conseil que j'ai reçu du Représentant permanent du Brésil une lettre datée du 18 février 2004 qui se lit comme suit :

« J'ai l'honneur de demander que, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, l'Ambassadeur João Augusto de Médicis, Secrétaire exécutif de la Communauté des pays de langue portugaise, soit autorisé à participer sans droit de vote à la séance publique du Conseil sur le Timor-Leste, qui doit se tenir vendredi prochain, le 20 février 2004. »

Cette lettre a été publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/2004/120.

Si je n'entends pas d'objection, je considérerai que le Conseil décide d'inviter au titre de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire S. E. M. João Augusto de Médicis.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

J'invite M. João Augusto de Médicis à prendre place sur le côté de la salle du Conseil.

Le Conseil va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à l'ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du « Rapport spécial du Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental », publié sous la cote S/2004/117.

J'appelle également l'attention des membres du Conseil sur le document S/2004/108, qui contient le texte d'une lettre du Portugal en date du 11 février 2004, et sur le document S/2004/114, qui contient le texte d'une lettre du Timor-Leste en date du 12 février 2004.

Le Conseil de sécurité entendra aujourd'hui un exposé de M. Jean-Marie Guéhenno, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix.

Je donne la parole à M. Guéhenno.

M. Guéhenno (*parle en anglais*) : J'ai le plaisir et l'honneur de présenter le rapport spécial du Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO) (S/2004/117), en présence de S. E. M. José Ramos-Horta, Ministre des affaires étrangères du Timor-Leste.

Comme promis, il est proposé, dans le rapport, que le Timor-Leste continue de recevoir un appui, une

fois achevé le mandat actuel le 20 mai 2004. Nous nous félicitons de l'occasion qui nous est donnée de partager avec les membres du Conseil les réflexions qui sous-tendent nos propositions, et nous espérons que cela donnera lieu à un débat fructueux.

Avant d'examiner le rapport lui-même, je voudrais appeler l'attention du Conseil de sécurité sur deux événements survenus récemment au Timor-Leste et qui ne sont pas mentionnés dans le rapport. Premièrement, je voudrais noter qu'il y a quelques jours de cela, le Président Gusmão a approuvé une loi sur des élections dans les villages. Ceci est important car cette loi renforce le rôle des processus électoraux au Timor-Leste et favorise la participation locale à la gouvernance. D'autres mesures devraient être prises pour clarifier les rôles et les responsabilités des chefs et des conseils de village. Ce seront les premières élections dans un Timor-Leste indépendant, et ce sera la base de lois électorales plus vastes en vue d'élections nationales.

Deuxièmement, je tiens à informer les membres du Conseil de sécurité d'un récent incident qui montre à quel point la situation sur le terrain reste fragile, en particulier dans la zone frontalière. Bien que cet incident soit survenu avant la publication du présent rapport, il n'a pas été possible de l'y inclure car l'on ne disposait pas à ce moment-là d'informations suffisantes en la matière.

Le 29 janvier, un groupe de villageois du Timor occidental a pénétré au Timor-Leste et – il s'agit peut-être là de la suite d'une querelle ancienne – a brûlé des bâtiments dans un village et aurait volé du bétail. Les responsables timorais, avec l'appui de la MANUTO, continuent de mener une enquête sur cet incident et en discutent avec leurs homologues indonésiens. Cet incident a également fait l'objet d'un examen lors de la réunion intercommandements, qu'ont tenue à Bali au début de la cette semaine non seulement les chefs militaires de l'Indonésie et de la MANUTO, mais aussi le commandant des forces armées du Timor-Leste, le général de brigade Taur Matan Ruak.

Je voudrais passer maintenant au rapport dont les membres du Conseil de sécurité sont saisis.

L'appel lancé en faveur d'un appui continu au Timor-Leste après l'échéance du 20 mai 2004 peut paraître quelque peu paradoxal au vu des progrès remarquables déjà réalisés. Il est effectivement facile d'oublier que le Timor-Leste a pris forme en moins de cinq ans. Mais le fait est qu'il y a des limites à ce qui peut être réalisé en si peu de temps. Le Timor-Leste, le pays le plus pauvre de l'Asie du Sud-Est, continue de se heurter à des défis importants pour lesquels l'assistance internationale restera nécessaire.

Lorsque le Conseil de sécurité a créé la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO), le 20 mai 2002, il a reconnu que l'assistance de la Mission serait vitale même après que le pays a franchi le cap symbolique de l'indépendance. La Mission a reçu pour mandat de prêter son appui au développement continu du Timor-Leste indépendant et de poursuivre sur la lancée de ce qui a été réalisé jusqu'ici. Cette décision a attesté de la détermination du Conseil de sécurité, comme l'a noté la Vice-Secrétaire générale, qu'il ne saurait y avoir de sortie sans stratégie. Des progrès remarquables ont été enregistrés depuis sur la base d'un partenariat étroit entre, d'une part, la communauté internationale et, d'autre part, les dirigeants et le peuple timorais. Mais alors qu'approche la fin du mandat originel de deux ans de la MANUTO, il apparaît clairement que l'étape de l'autosuffisance véritable n'a pas encore été franchie.

Comme l'indique le Secrétaire général dans son rapport, le Secrétariat a décidé que la présence continue d'une opération de maintien de la paix réduite pour une nouvelle phase de consolidation de 12 mois est essentielle pour renforcer et consolider les succès réalisés jusqu'ici. Les recommandations du Secrétariat étaient fondées sur une analyse approfondie entreprise, notamment par la MANUTO, des besoins sur le terrain, et enrichie des précieuses contributions des États Membres. Elles s'efforcent également de tenir pleinement compte de la vision des dirigeants timorais de la marche en avant de leur pays.

Les recommandations étaient l'aboutissement d'un processus à deux temps. Le premier était de définir les tâches à réaliser de la façon la plus concrète possible en faisant apparaître les insuffisances critiques dans les capacités timoraises qui pourraient menacer la stabilité et la sécurité du pays et pour lesquelles aucune alternative viable existe. Deuxièmement, dans les cas où nous estimions que l'assistance de l'ONU était vitale, nous nous sommes efforcés d'identifier les moyens par lesquels la MANUTO pourrait au mieux contribuer. Dans la plupart des cas, ces recommandations ont souligné une approche consultative plutôt qu'opérationnelle, dans la mesure

où elle est plus compatible avec l'avancée du Timor-Leste vers l'autosuffisance. Là où un rôle opérationnel a été envisagé, nous avons accordé une attention particulière à une prise en charge des responsabilités dont nous étions certains de pouvoir nous acquitter efficacement.

Je voudrais à présent énoncer brièvement les recommandations qui ont découlées de cette analyse et débattre de la logique qui les sous-tend. L'appui à l'administration publique constitue l'une des tâches les plus redoutables que l'ONU ait entreprises au Timor-Leste. La rapidité avec laquelle des progrès sont enregistrés dépend de la complexité des compétences transmises et de la relation étroite entre le développement des institutions de l'État et le processus d'évolution politique qui ne saurait être accéléré de façon arbitraire.

Quand la MANUTO a commencé son mandat, l'administration du Timor-Leste comprenait 8 700 fonctionnaires timorais sur un total d'environ 13 190. À ce jour, ce chiffre est passé à 11 000, et des progrès importants ont été réalisés dans le renforcement des institutions de l'État. Les compétences se sont régulièrement accrues, et les fonctionnaires s'acquittent quotidiennement avec efficacité de nombreuses fonctions. Mais comme cela est reconnu dans le rapport du Secrétaire général, une assistance accrue est vitale pour deux raisons majeures.

Premièrement, il est nécessaire d'apporter un appui au développement continu des capacités timoraises et de veiller à la bonne gestion du pays durant ce processus. Ceci est particulièrement urgent dans les domaines clefs qui sont vitaux pour la stabilité à long et à court terme, tels que les Ministères des finances et de l'intérieur, le Bureau du Secrétaire d'État à la défense et le système de justice.

Deuxièmement, l'élaboration d'une législation sur la fonction publique a, à peine, commencé. L'assistance internationale est cruciale pour arrêter les cadres politique et législatif qui fourniront les bases solides pour le développement futur du pays.

Nous sommes d'avis qu'un nouvel appui de 12 mois aura des incidences réelles pour permettre au pays de franchir le cap de l'autosuffisance. Toutefois, pour les raisons susmentionnées, il y a réellement des limites à ce qui peut être réalisé, et une assistance supplémentaire à long terme pourrait s'avérer nécessaire même au-delà de cette période. C'est la raison pour laquelle la responsabilité des conseillers civils sera, entre autres, de déterminer des solutions de remplacement grâce auxquelles cet appui pourra être maintenu, si nécessaire, à la fin de l'année. Déjà, depuis la publication du rapport, le Gouvernement a organisé un atelier en coopération avec la MANUTO et ses partenaires de développement, lors duquel il a présenté des plans fondés sur la claire compréhension du fait que ces conseillers civils, en cas d'occupation, achèveraient leur mandat en mai 2005. le Gouvernement a lancé un vaste débat sur les moyens permettant de garantir une transition sans heurts après que cette assistance aura pris fin.

Les recommandations présentées au Conseil de sécurité concernant l'ouverture d'enquêtes ou de poursuites dans le cas de crimes graves permettraient des progrès dans un domaine où beaucoup a déjà été fait. Comme l'indique le Secrétaire général dans son rapport, 81 actes d'accusation ont été présentés, à ce jour avec 369 inculpés. Quarante-huit condamnations ont été rendues – dont deux ces deux dernières semaines – ainsi qu'un acquittement. Treize d'entre elles sont liées aux 10 cas prioritaires tandis que deux procès concernant deux autres cas prioritaires sont en cours et devraient s'achever d'ici mai 2004.

Toutefois, comme il est indiqué dans le rapport du Secrétaire général, un certain nombre de procès demeureront en suspens d'ici au 20 mai 2004 et de nouvelles inculpations sont en préparation, y compris une pour le meurtre de deux fonctionnaires locaux des Nations Unies. L'assistance continue de la communauté internationale est cruciale pour ce processus, qui atteste de la détermination du Conseil de sécurité que ces crimes n'auront pas été perpétrés dans l'impunité et contribue à réduire les risques de tensions entre les Timorais tout en renforçant la confiance dans le système de justice. L'appui que nous avons proposé facilitera l'achèvement des procès liés aux crimes graves et les progrès dans les affaires en appel, en particulier concernant les 10 cas prioritaires.

Je voudrais également faire observer que, comme il est indiqué dans le rapport du Secrétaire général, la grande majorité des inculpés sont hors du pays. Une coopération étroite entre les États Membres sera essentielle pour veiller à ce que tous les auteurs de crimes graves soient traduits en justice.

S'agissant du programme de la MANUTO à l'appui de la sécurité intérieur et du maintien de

l'ordre, la création d'une force de police efficace et professionnelle a été, et demeure, un objectif central de l'engagement de l'ONU au Timor-Leste. C'est aussi un domaine dans lequel – en dépit des mécontentements inévitables et de la complexité de la tâche, des progrès remarquables ont été réalisés. Quand la MANUTO a été créée, environ 1 800 fonctionnaires de police timorais furent formés et déployés tandis que les 1 250 officiers du contingent de police des Nations Unies assumaient la responsabilité exécutive de toutes les opérations de police. Aujourd'hui – après 21 mois – la force de police timoraise, qui compte à présent 3 024 fonctionnaires, a assumé la responsabilité en matière de patrouille de toutes les opérations policières de routine dans l'ensemble du pays. Ceci comprend la responsabilité des opérations le long de la zone frontalière, où elle joue un rôle clef dans des conditions difficiles. L'ONU a conservé ses responsabilités opérationnelles quotidiennes seulement pour les interventions en cas d'émeutes, afin de donner à l'unité antiémeute timoraise le temps nécessaire de suivre une formation intensive additionnelle avant le 20 mai 2004. Comme il est indiqué dans le rapport, le contingent de police internationale ne comprend à présent que les 125 fonctionnaires de police étrangers et 200 conseillers de police chargés du reste des fonctions assumées par le quartier général.

Nonobstant tous les progrès enregistrés, la création des institutions chargées du maintien de l'ordre prend du temps. L'assistance internationale restera cruciale pour une nouvelle période de 12 mois après le 20 mai 2004 afin de veiller à ce que les services de police fonctionnent efficacement et de consolider les valeurs et compétences professionnelles.

Comme on l'a indiqué, cela serait fondé sur le maintien d'un groupe de 157 conseillers de police civile après mai alors qu'ils sont 200 à l'heure actuelle – avec un examen des besoins en effectifs d'ici la fin de l'année. D'autres ajustements devraient également être possibles pour faire place à une assistance bilatérale qui devrait se matérialiser sur le terrain d'ici à la fin d'avril, quand nos propositions auront été définitivement arrêtées.

Nous avons longuement examiné la possibilité que la MANUTO conserve un rôle opérationnel pour répondre aux troubles civils. Nous partageons l'analyse de certains États Membres selon laquelle ce type de problèmes est susceptible de se produire. Les dirigeants timorais ont cependant indiqué qu'ils préféraient exercer pleinement leur autorité exécutive en matière de maintien de l'ordre public après mai 2004. Il serait logique que les responsabilités opérationnelles, dans ce domaine comme dans d'autres, soient assumées par les forces timoraises de manière à préserver une seule chaîne de commandement. Nous avons procédé à une analyse approfondie des capacités de l'unité anti-émeutes timoraise, et nous avons conclu que sa préparation devrait être suffisante au 20 mai 2004.

Pour ces raisons, nous avons conclu que le mieux était de redoubler d'efforts en matière de préparation et d'entraînement jusqu'à la fin du mandat actuel et de maintenir après cette date une présence consultative. En même temps, il est urgent que les dirigeants de Timor-Leste mettent en place les cadres législatif et politique nécessaires qui clarifieraient le fondement de la coopération entre les forces armées et la police, notamment pour fournir des unités de secours en cas de troubles publics.

Enfin, le progrès dans le domaine de la sécurité extérieure et du contrôle des frontières a énormément bénéficié du grand sens des responsabilités dont ont fait preuve les dirigeants indonésiens et timorais. Il n'y a cependant pas encore eu d'accord sur la frontière et sur les arrangements pratiques de sa gestion, et les risques de tension ou de déstabilisation demeurent au sein des communautés dans les districts de l'ouest. En même temps, la création de structures et de relations sur le terrain demande davantage de temps. Alors que l'Unité de patrouille des frontières a pris ses responsabilités et que les Forces armées timoraises (F-FDTL) ont continué de se renforcer, les deux institutions restent encore très surchargées et il est essentiel que leurs responsabilités soient clarifiées davantage. En outre, l'établissement du Groupe d'intervention rapide est considérablement en retard par rapport au calendrier établi.

Dans ce contexte, un rôle essentiel continue d'être joué par les observateurs militaires, qui surveillent l'évolution de la situation dans une région potentiellement instable et qui contribuent à l'établissement de relations étroites entre les forces frontalières timoraises et indonésiennes. Il est donc recommandé qu'un petit groupe de 42 officiers de liaison militaires soit maintenu le long de la frontière pour continuer d'assurer les mêmes fonctions pendant une année entière après le 20 mai 2004. La nécessité de leur présence pourraient être réexaminée en décembre,

en fonction des progrès réalisés en matière d'arrangements frontaliers et de renforcement des capacités timoraises.

Cette proposition entraîne une autre exigence, à savoir l'intégration d'une stratégie réaliste aux fins de protéger ces officiers qui seront déployés sans être armés, dans un environnement précaire où les capacités d'intervention locale restent limitées. En tant que responsables, nous devons apprécier très soigneusement les risques assumés par ces hommes et ces femmes qui nous sont fournis par les États Membres; l'importance de prendre toutes les précautions appropriées a été clairement démontrée au cours de l'année écoulée.

Dans ce contexte, il est proposé qu'une petite présence militaire étrangère, avec un soutien aérien et logistique, soit maintenue après mai 2004. Les effectifs seraient de 308 en tout. Leur rôle principal serait d'assurer la sécurité, la protection et le retrait du personnel des Nations Unies, en particulier de nos officiers de liaison militaire, mais aussi des forces de police et des civils.

En même temps, cette présence répondrait au souci prioritaire des dirigeants timorais, indiqué dans la lettre envoyée par le Premier Ministre Alkatiri au Secrétaire général, à savoir qu'il faudrait assurer une présence militaire internationale continue pour favoriser le calme en une période d'instabilité potentielle. En maintenant une grande visibilité grâce à des patrouilles systématiques et à des mesures de coopération civile et militaire, cette composante permettrait de limiter l'effet déstabilisateur d'une réduction abrupte des effectifs. Cela pourrait aider in extremis les organismes timorais chargés de la sécurité à réagir aux menaces à la sécurité en fournissant un appui dans des domaines comme la logistique, les transports, les communications et l'information, domaines qui nécessiteront certainement une aide pendant les 12 prochains mois.

(*l'orateur poursuit en français*)

Les États Membres ont montré leur vif désir, un désir partagé de continuer à apporter une aide efficace au Timor-Leste. Cependant, il y a un certain nombre d'idées qui ne sont pas toujours concordantes sur la meilleure manière d'aboutir à ce résultat. C'est pourquoi nous avons présenté ce rapport longtemps avant que le Conseil de sécurité ait à prendre sa décision, c'est-à-dire le 20 mai 2004. Nous espérons que les propositions qui sont présentées aujourd'hui aideront à forger un consensus sur les tâches que la Mission des Nations Unies pourra utilement accomplir après le 20 mai 2004 et sur la meilleure manière d'accomplir ces tâches selon les orientations qui sont présentées dans ce rapport et qui rencontrent le plein appui du pays hôte.

Les décisions finales du Conseil de sécurité pour l'aide au Timor-Leste après le 20 mai 2004 devront prendre en compte l'évolution sur le terrain entre maintenant – le milieu de février – et le mois de mai. Il est toujours possible qu'il y ait des évolutions dans la situation de sécurité. Il y aura des progrès dans le développement des capacités timoraises. Il peut y avoir des précisions supplémentaires sur l'assistance bilatérale dont le Timor-Leste pourra bénéficier. Dans un certain nombre de domaines, les décisions, les actions qui seront menées par les responsables politiques du Timor-Leste seront décisives pour valider les propositions qui sont faites, comme l'indique le rapport qui a été présenté. Le Secrétariat a donc l'intention de soumettre un autre rapport avant la fin du présent mandat qui mettra à jour les informations dont le Conseil doit disposer pour prendre sa décision en toute connaissance de cause.

On peut se demander si jamais un pays a avancé aussi rapidement que le Timor-Leste sur le chemin de l'autosuffisance. C'est ce progrès rapide qui a permis une diminution rapide de la présence internationale, comme cela est montré dans les tableaux qui sont annexés au rapport du Secrétaire général. Ceci est sans aucun doute une illustration de la dynamique qui soutient le transfert de responsabilité aux autorités du Timor-Leste.

Cependant, il y a toujours des limites à ce qui peut être accompli dans un délai aussi court. Nous espérons que le Conseil de sécurité apportera la plus grande attention aux propositions qui sont présentées dans le rapport du Secrétaire général. Ces propositions représentent un effort supplémentaire modeste, quand on les compare à ce qui a déjà été réalisé, mais nous pensons que ces propositions peuvent avoir un rôle décisif pour consolider ce qui a déjà été accompli.

Le Président (*parle en chinois*) : Je remercie M. Guéhenno de son exposé.

Je voudrais rappeler que nous avons 30 orateurs inscrits sur la liste ce matin. Nombre d'entre eux m'ont dit qu'ils ne souhaitaient pas prendre la parole à une

autre séance. Je rappelle donc à tous les orateurs, excepté au Secrétaire Général adjoint Guéhenno et au Ministre des affaires étrangères Ramos-Horta du Timor-Leste, que les représentants sont priés de limiter leur déclaration à cinq minutes au maximum, conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu pour pouvoir mener ses travaux avec diligence. Les délégations qui ont préparé de longues déclarations sont priées de distribuer le texte intégral et de bien vouloir en prononcer une version plus concise lorsqu'elles prendront la parole dans la salle. Je les remercie de leur compréhension et de leur coopération.

Je donne à présent la parole au représentant du Brésil.

M. Sardenberg (Brésil) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la présente séance publique sur le Timor-Leste. Je voudrais également remercier le Secrétaire général adjoint, M. Jean-Marie Guéhenno, pour son exposé complet et me faire l'écho de ses propos ce matin concernant la nécessité d'éviter un retrait prématuré et potentiellement déstabilisateur de la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO).

Ma délégation se félicite de la présence parmi nous de M. José Ramos-Horta, Ministre des affaires étrangères de Timor-Leste, ainsi que de l'Ambassadeur João Augusto de Médicis, Secrétaire exécutif de la Communauté des pays de langue portugaise (CPLP). Leur contribution à nos débats sera d'une grande importance.

Je prends la parole en tant que Président actuel du CPLP, et ce en pleine coordination avec l'Ambassadeur Ismael Gaspar Martins de l'Angola, qui est également membre du Conseil et du CPLP.

Le Brésil estime que le présent point de l'ordre du jour revêt une très haute importance compte tenu du rôle historique joué par l'Organisation des Nations Unies dans la naissance d'un Timor-Leste indépendant. Il s'agit d'un exemple éclatant de la manière dont l'ONU peut efficacement canaliser la volonté politique et les ressources financières et humaines.

Mon gouvernement se réjouit de voir que le rapport du Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental souligne les nombreuses réalisations obtenues dans les domaines de l'administration publique, de la grande criminalité, de la sécurité interne et des relations entre le Timor-Leste et l'Indonésie, qui se fondent sur l'amitié et le respect mutuel.

Malgré plusieurs aspects positifs, le rapport insiste sur le fait que les déficiences actuelles doivent être réglées avec l'appui constant de la communauté internationale. La MANUTO a été mise sur pied dans l'hypothèse que le Timor-Leste serait en position de devenir autosuffisant après deux ans d'indépendance. Toutefois, comme il ressort du précédent rapport du Secrétaire général, il est de plus en plus clair qu'un appui renouvelé au Timor-Leste sera indispensable dans un certain nombre de domaines après le 20 mai 2004, date à laquelle le mandat de la MANUTO est censé expirer.

Comme il est dit dans le rapport spécial du Secrétaire général, les institutions politiques de Timor-Leste continuent à se renforcer, mais le fait qu'elles soient encore au premier stade de leur développement témoigne de leur fragilité. Bien qu'aucun acte de violence à grande échelle ne se soit produit durant la période couverte par le rapport, la situation en matière de sécurité au Timor-Leste continue à être mise en péril par les groupes déstabilisateurs qui opèrent toujours de l'autre côté de la frontière, au Timor occidental. En fait, le rapport du Secrétaire général signale que l'on a continué à observer des groupes armés et des éléments criminels dans les districts longeant la frontière, et il y a des signes semblant indiquer que d'autres groupes, dont les intentions ne sont pas claires, préparent des activités déstabilisatrices. Ce matin, le Secrétaire général adjoint Guéhenno a expliqué au Conseil pourquoi les craintes d'une déstabilisation demeurent au Timor-Leste. Le Conseil se trouve donc confronté à la nécessité de faire face à cet équilibre délicat.

Tout comme le rapport, le Brésil appuie vigoureusement l'idée de maintenir une composante militaire au sein de la MANUTO pour une phase de consolidation de 12 mois de plus, puisque la capacité du Timor-Leste de réagir aux activités déstabilisatrices demeure en deçà de ses besoins et de ses capacités en matière de sécurité. La présence visible de la composante militaire de la MANUTO, soutenue par des patrouilles régulières, continuerait sans aucun doute à avoir un effet dissuasif et contribuerait à maintenir un calme relatif dans le pays. Une présence internationale pour une année supplémentaire permettrait à Timor-Leste de parvenir au niveau de stabilité et de développement attendu depuis si

longtemps. En outre, la composante militaire assurerait également la protection de l'équipement et du personnel de l'ONU sur le terrain.

La Police nationale du Timor-Leste (PNTL) a fait d'importants progrès ces trois dernières années vers l'exercice de l'entière responsabilité du maintien de l'ordre. Cependant, sa capacité, son expérience et ses cadres directifs demeurent limités, en ce qui concerne notamment ses unités spéciales. Le rapport du Secrétaire général reconnaît qu'il sera impossible de créer, avant le 20 mai 2004, une capacité efficace de déploiement rapide au sein de la Police national du Timor-Leste pour lutter contre les groupes armés dans les districts frontaliers. La police civile internationale peut apporter une contribution décisive au renforcement de la Police nationale, en tant que service de police professionnel et apolitique.

Un autre domaine déterminant pour l'avenir du Timor-Leste est le renforcement de l'État de droit. Il s'agit d'une condition indispensable non seulement pour promouvoir les droits de l'homme, mais aussi pour jeter les bases solides d'un système économique sain.

En matière de justice pénale, le Timor-Leste souffre toujours d'un manque de juges, de procureurs, d'avocats, d'enquêteurs, d'experts en médecine légale et d'interprètes. Il est important également de s'attaquer aux problèmes juridiques qui pourraient freiner la reprise économique et entraver la sécurité publique, et en particulier nécessaire d'adopter une loi sur la fonction publique, une loi contre la corruption, ainsi que d'autres lois portant sur les forces armées et la police.

Il est également indispensable de maintenir le niveau actuel des services publics. Une détérioration de ces services, qui comprennent la santé et l'éducation, frapperait les plus vulnérables et pourrait porter atteinte à la confiance dans l'avenir du Timor-Leste. En temps opportun, on compte aussi que l'exploitation des réserves de pétrole et de gaz fournira au Gouvernement timorais une solide source de recettes.

Nous sommes parvenus à un tournant décisif au Timor-Leste. La communauté internationale a énormément investi dans l'avenir du pays et elle devrait continuer à travailler de manière concertée pour aider les institutions du Timor-Leste à devenir pleinement autosuffisantes.

Mon gouvernement appuie la recommandation faite par le Secrétaire général que le Conseil de sécurité proroge la mission actuelle pour une nouvelle phase de consolidation de 12 mois. La MANUTO demeurerait dirigée par un représentant spécial et conserverait des composantes civile, militaire et de police, quoique sous une forme réduite et modifiée, comme le décrit le Secrétaire général. L'Organisation des Nations Unies suivrait de près les besoins du Gouvernement timorais et réduirait la composition de la MANUTO en conséquence. À la lumière de ces réflexions, je voudrais souligner que le Brésil et la CPLP considèrent que le présent débat pourrait ouvrir la voie à des négociations autour d'une résolution consensuelle sur l'avenir de la MANUTO, sur la base des recommandations du Secrétaire général. Avec l'Angola, le Brésil est disposé à entamer les négociations sur un projet de résolution.

Le fait que Timor-Leste soit un succès remarquable pour l'ONU ne devrait pas être surestimé par la communauté internationale. Il reste en effet beaucoup à faire. La lutte du peuple timorais pour l'indépendance doit également servir de catalyseur pour s'attaquer aux défis inscrits à l'ordre du jour international. Le Conseil de sécurité et les autres organes de l'ONU doivent continuer d'accorder au Timor-Leste la haute priorité qu'il mérite.

M. Duclos (France) : Je remercie également M. Jean-Marie Guéhenno de son exposé extrêmement précis et utile pour nos réflexions ultérieures. L'Irlande prononcera tout à l'heure, au nom de l'Union européenne, une intervention à laquelle nous nous associons pleinement.

Nous avons, comme d'autres, beaucoup de motifs de nous réjouir et de nous féliciter de l'évolution au Timor-Leste, et nous voudrions, d'abord, saisir cette occasion de la présence de S. E. M. José Ramos-Horta, Ministre des affaires étrangères du Timor-Leste, pour dire combien nous sommes heureux des progrès accomplis par le peuple timorais, lui-même, depuis l'indépendance et depuis le déploiement de la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO).

En même temps, à côté de ces progrès tout à fait remarquables, des motifs d'inquiétude persistent. J'évoquerai en particulier le fait que la sécurité du pays reste, à certains égards, fragile sur le plan interne, notamment du fait des agissements des bandes armées,

qui ont été déjà mentionnées. Sur le plan externe, les forces armées timoraises ne paraissent pas totalement en mesure de faire face, seules, à d'éventuels incidents graves à la frontière. Enfin, la question du rapatriement des Timorais réfugiés au Timor occidental demeure une source potentielle d'instabilité.

Dans ce contexte, que devons-nous faire? La France, pour sa part, soutient la prolongation du mandat de la MANUTO pour une durée d'un an, comme l'a recommandé le Secrétaire général. Cette prolongation devrait permettre à l'ONU de consolider les acquis qu'elle a obtenus. Il faudrait, à notre sens, reconfigurer ce mandat et mettre l'accent sur l'assistance aux autorités timoraises. Les grandes lignes de la proposition du Secrétaire général paraissent pertinentes. La MANUTO devrait poursuivre l'assistance au système judiciaire et aux structures administratives du pays, contribuer au maintien de sa sécurité et de sa stabilité, en soutenant, notamment, la formation des forces de police timoraises.

Il est malaisé, à ce stade, d'évaluer aussi bien le volume que la composition adéquate de la MANUTO après la prorogation et la reconfiguration du mandat que je viens d'évoquer. Nous ferons confiance, pour notre part, aux propositions que fera le Secrétaire général lorsqu'il indiquera le format qui lui paraîtra le plus adapté aux besoins du terrain. Il conviendra aussi, naturellement, d'être attentifs aux préoccupations des différentes parties concernées et à l'évolution de la situation sur le terrain.

Il reste important, parallèlement, de définir une stratégie de sortie claire. Le renouvellement de la MANUTO doit permettre à l'ONU de poursuivre son désengagement. Il importe évidemment que notre Organisation démontre sa capacité de mettre un terme aux opérations qu'elle engage, lorsque les conditions sont réunies, et aussi sa capacité de permettre la prolongation des efforts de stabilisation par l'aide au développement et l'engagement des donateurs bilatéraux.

Aussi voudrions-nous faire une triple suggestion. Premièrement, l'échéance de la MANUTO ne devrait pas aller au-delà d'une année – en fonction, naturellement, de la situation sur le terrain. Deuxièmement, pour tenir cette échéance, nous devrons, nous semble-t-il, définir un calendrier précis de réduction des effectifs jusqu'au retrait définitif de la MANUTO. Enfin, dans le même temps, nous devrons, nous semble-t-il, continuer à encourager les autorités timoraises à poursuivre leurs efforts en vue de consolider l'État et de conforter l'indépendance du pays.

M. Pleuger (Allemagne) (*parle en anglais*) : Je voudrais d'abord vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé cette séance importante et d'y avoir invité le Ministre des affaires étrangères et de la coopération du Timor-Leste, M. Ramos-Horta, dont nous saluons la présence à nos côtés. Nous voudrions également remercier le Secrétaire général pour son rapport spécial sur la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO) (S/2004/117), ainsi que M. Guéhenno, de l'exposé détaillé et avisé qu'il vient de nous faire.

L'Ambassadeur de l'Irlande fera tout à l'heure une déclaration au nom de l'Union européenne, à laquelle nous souscrivons totalement.

Le rapport du Secrétaire général témoigne une fois de plus des progrès remarquables réalisés par la population du Timor-Leste dans l'édification d'une société pacifique démocratique, avec l'appui de M. Kamalesh Sharma, Représentant spécial du Secrétaire général, et de tout le personnel de la MANUTO, qui mérite tous nos remerciements. C'est grâce à l'excellence de ce travail acharné, en effet, que le Timor-Leste passe généralement, aujourd'hui, pour un succès remarquable du système des Nations Unies.

Nous sommes d'accord pour dire avec le Secrétaire général qu'une aide supplémentaire de la communauté internationale sera indispensable si l'on veut consolider et poursuivre les réalisations des 18 derniers mois et s'atteler aux tâches qui restent à accomplir au Timor-Leste. Comme le fait justement observer le rapport, les jeunes institutions de ce pays ont encore besoin de l'appui de l'ONU dans la phase limitée de « consolidation » afin de pouvoir renforcer plus solidement les appareils de justice et de sécurité du pays. Nous appuyons donc la recommandation du Secrétaire général de proroger d'un an le mandat de la MANUTO, avec des effectifs réduits et un mandat modifié.

Je pense que nous convenons tous, comme le disait l'Ambassadeur Negroponte lors de notre dernière séance sur le sujet, le 15 octobre 2003, que « la communauté internationale doit continuer de s'employer à établir la sécurité et la stabilité au Timor-

Leste après le mois de mai » (*S/PV.4843, p. 21*). Si nous partageons le point de vue qu'il faut conserver une composante de sécurité internationale, l'Allemagne est tout à fait ouverte aux suggestions pour ce qui est des modalités d'un tel maintien.

Puisque les menaces qui pèsent sur la sécurité, selon le rapport du Secrétaire général, sont essentiellement d'un caractère interne, nous pensons que la proposition tendant à mettre en place une unité d'intervention d'urgence, présentée par l'Australie, a quelque mérite et qu'elle serait bien adaptée aux tâches qui sont susceptibles de se présenter en matière de sécurité. Cette force aurait, en effet, les compétences spéciales requises pour le travail de police et permettrait de réaffirmer visiblement l'engagement de la communauté internationale au Timor-Leste. Elle aurait donc le même effet psychologique qu'une force militaire, tout en étant probablement mieux adaptée qu'une composante militaire au Timor-Leste, vu l'état actuel d'avancement de son édification nationale.

Par ailleurs, nous prenons note de la recommandation du Secrétaire général en faveur du déploiement d'une composante de sécurité de 310 militaires environ, pour assurer la protection de 42 officiers de liaison militaires, afin de maintenir une présence rassurante dans les régions frontalières et de fournir une capacité d'intervention rapide, si nécessaire. Nous notons également que le Gouvernement timorais s'est clairement exprimé en faveur d'une composante militaire encore plus importante.

À notre sens, il importe maintenant au plus haut point de maintenir, au Conseil de sécurité, l'unité qui a tant contribué au succès du travail au Timor-Leste. Nous ne devons pas risquer de compromettre ce qui a été obtenu de si dure lutte. L'Allemagne est prête, par conséquent, à se joindre à un consensus autour des propositions faites par le Secrétaire général, notamment sur la composante militaire, si le Conseil de sécurité peut se mettre d'accord sur la reconduction d'un élément de maintien de la paix au Timor-Leste. Faute de quoi, peut-être qu'un compromis pourrait être trouvé avec l'ajout d'un certain nombre de forces de police internationales armées, fournies par des pays disposés à fournir des ressources à cet égard, et à réduire le nombre envisagé d'effectifs militaires.

La communauté internationale se trouve maintenant dans la position favorable de ne devoir, de toute façon, fournir qu'une présence notablement réduite des Nations Unies après le 20 mai 2004. La question de savoir si cette assistance internationale en matière de sécurité sera fournie par une force de police armée ou par une composante militaire armée me semble de nature plus technique que politique et je crois que cette question ne nous empêchera pas de trouver une solution de consensus à la fois pragmatique, efficace et satisfaisante.

M. Muñoz (Chili) (*parle en espagnol*) : Je remercie le Secrétaire général adjoint, M. Jean-Marie Guéhenno, de son exposé sur le rapport du Secrétaire général sur le Timor-Leste daté du 13 février (S/2004/117). Nous sommes particulièrement satisfaits de la présence à nos côtés du Ministre des affaires étrangères du Timor-Leste, M. José Ramos-Horta, dont le pays est lié au Chili par de profonds liens d'amitié.

Nous apprécions à sa juste valeur l'analyse de la mission d'évaluation technique envoyée sur le terrain par le Secrétaire général début janvier pour évaluer l'assistance à fournir après le mois de mai afin de consolider les fondations démocratiques du Timor-Leste.

Pour commencer, nous approuvons la proposition du Secrétaire général de proroger d'une nouvelle « phase de consolidation » de 12 mois la mission actuelle.

Concernant le premier objectif énoncé dans le rapport, nous sommes tout à fait d'accord avec le Secrétaire général que l'appui à l'administration publique et au système judiciaire est fondamental pour la viabilité et la stabilité politique du Timor-Leste. Préoccupés par les retards enregistrés dans l'administration de la justice ainsi que par les lacunes observées en matière de droits de l'homme et de procédure, nous pensons qu'il est effectivement primordial de renforcer les capacités dans ce domaine.

Concernant le deuxième programme, relatif à la formation de la police, nous convenons qu'il est nécessaire de maintenir l'appui apporté à la formation de la Police nationale du Timor-Leste. Nous notons avec une satisfaction particulière que 3 024 fonctionnaires ont déjà été déployés dans tous les districts du pays. Cependant, nous croyons comprendre qu'il est nécessaire de continuer de former la Police nationale, notamment pour la rendre plus professionnelle, plus efficace et plus responsable. Nous pensons également qu'il faut accélérer la formation des

services d'intervention rapide et conserver les fonctions de consultation et de contrôle de la MANUTO dans ce domaine.

En ce qui concerne le troisième programme, relatif au maintien de la sécurité extérieure, nous sommes d'accord qu'il s'agit d'un élément fondamental pour assurer la stabilité du Timor-Leste. Nous appuyons sans réserve la proposition du Secrétaire général, qui nous semble adéquate et réaliste. Nous jugeons utile le déploiement de 42 officiers de liaison, chargés de suivre l'évolution de la situation sur le plan de la sécurité et d'appuyer les activités de démarcation, de même que nous sommes favorables au déploiement d'une force militaire pour épauler ces mêmes officiers de liaison. Une composante militaire de 350 personnes environ pour le maintien de la paix nous paraît raisonnable.

Nous constatons avec satisfaction qu'une excellente communication et coopération caractérise les relations entre le Timor-Leste et l'Indonésie et que les deux pays affichent des engagements politiques réciproques. Nous espérons qu'un accord sera rapidement trouvé sur une ligne frontière provisoire et que les responsables de crimes graves seront jugés. De notre point de vue, l'amélioration constante des relations bilatérales aura une incidence bénéfique sur la consolidation de la stabilité au Timor-Leste.

S'agissant des droits de l'homme, nous apprécions l'aide fournie par la MANUTO dans l'enquête conduite autour des crimes commis en 1999, laquelle a débouché sur 81 mises en accusation. Il faudra également prêter l'assistance nécessaire pour mener à terme l'enquête sur les crimes graves. Il ne fait aucun doute que cela accroîtra la confiance dans le système judiciaire et renforcera le message selon lequel les auteurs de ces crimes ne jouiront pas de l'impunité. Sur ce point, nous nous félicitons du travail accompli par la Commission accueil, vérité et réconciliation et nous espérons qu'elle poursuivra ses enquêtes de façon à présenter un rapport vers la fin du mois d'octobre prochain.

Pour terminer, nous réaffirmons que, selon nous, pour mener à bien les tâches entreprises par la MANUTO et continuer d'aider à consolider et à étendre les résultats, il convient de renouveler le mandat pour un an de plus, avec un effectif réduit et un mandat modifié. Nous espérons que les membres du Conseil appuieront d'une seule voix cette proposition pour le bien du Timor-Leste et de son peuple.

M. Baja (Philippines) (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur le Président, d'avoir organisé la présente séance publique du Conseil de sécurité sur le Timor-Leste. Nous remercions également le Secrétaire général adjoint Guéhenno de son exposé détaillé et encourageant sur le Timor-Leste. Nous souhaitons la bienvenue parmi nous au Ministre des affaires étrangères du Timor-Leste, S. E. M. José Ramos-Horta.

Au stade actuel des choses, nous sommes en droit de considérer l'intervention de l'ONU au Timor-Leste comme exemplaire, et l'on pourrait presque la qualifier de succès. L'odyssée a commencé avec la Mission des Nations Unies au Timor oriental (MINUTO) en 1999, suivie par la Force internationale au Timor oriental (INTERFET) autorisée par le Conseil de sécurité la même année, puis l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor orientale (ATNUTO) en 2000. Elle se poursuit aujourd'hui avec la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO). Le Secrétaire général adjoint a exposé les résultats obtenus grâce à la présence des Nations Unies.

En dépit des réalisations accomplies par le Timor-Leste et la MANUTO, un certain nombre de problèmes persistent, qui pourraient exiger que l'ONU reste au Timor-Leste pour y instaurer une démocratie stable et viable. Le premier de ces problèmes concerne la préservation de la paix et de la sécurité. Nous pensons qu'un retrait immédiat de la présence internationale militaire et policière pourrait créer un vide sécuritaire dans le pays. En revanche, en conservant une présence dans le domaine de la sécurité, l'ONU pourra, sous le commandement opérationnel timorais, mener des activités de maintien de l'ordre et faire face aux troubles susceptibles d'éclater dans les rangs de l'ancienne milice opposée à l'indépendance et autres groupes criminels. Cette présence permettra également de soutenir le développement de la Police nationale du Timor-Leste et d'assurer la protection des officiers de liaison des Nations Unies. De plus, elle contribuera au renforcement des capacités institutionnelles et, partant, à la stabilité et au bon fonctionnement de l'administration civile.

Le Timor-Leste a demandé le maintien de la présence militaire, tandis que le Département des opérations de maintien de la paix recommande son extension pour une année supplémentaire, avec des

effectifs réduits et un mandat modifié. Nous prions instamment le Conseil de sécurité d'écouter les demandes et la position du Timor-Leste et de suivre les avis et recommandations présentés par les experts du Département des opérations de maintien de la paix.

Le Timor-Leste peut se flatter d'être gouverné par une équipe de dirigeants avisés et chevronnés dans le domaine politique, qui, de surcroît, perçoivent les problèmes à surmonter par le jeune pays indépendant et savent qu'ils sont tenus de veiller à son développement durable. Le Timor-Leste tire également sa force de la volonté de survie de son peuple.

Mais il faut créer des moyens de réaliser le développement durable et la croissance économique. Le pays est l'un des plus démunis de la planète. Sa population est une mosaïque de langues et de cultures. Le pays ne possède pas encore de grande industrie, il enregistre un taux de chômage élevé et son infrastructure est peu développée. Ses chances de salut économique résident dans les revenus escomptés de l'exploitation du pétrole et du gaz naturel en mer du Timor. Mais, comme l'arrivée de ces recettes est retardée, il est impératif que les institutions des Nations Unies, les donateurs bilatéraux et la Banque asiatique de développement maintiennent leur aide. Il est également nécessaire et urgent de concentrer les efforts sur le développement des ressources humaines, notamment en créant un enseignement élémentaire obligatoire et en diffusant l'esprit d'entreprise chez les Timorais.

La gestion des finances publiques et le système judiciaire sont d'autres domaines dans lesquels une assistance est nécessaire, ainsi que l'a indiqué le Secrétaire général adjoint. Manquant encore d'un cadre complet de lois et de procédures pour être pleinement opérationnel, le système judiciaire n'est pas encore en mesure de faire respecter l'état de droit suivant les normes internationales en matière de droits de l'homme. Cela recouvre la conduite des enquêtes et des poursuites sur les crimes graves.

Malgré cela, le développement politique et économique du Timor-Leste repose sur le consensus mondial qu'il faut aider le pays. Le Japon, l'Australie, les pays membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) et l'Union européenne contribuent de façon notable à l'édification d'une nation viable. En ce qui concerne l'Indonésie, pays voisin au rôle fondamental, ma délégation prend note de l'amélioration constante de ses relations avec le Timor-Leste.

À la dixième réunion ministérielle du Forum régional de l'ANASE, qui s'est tenue le 18 juin 2003, les ministres ont consacré au Timor-Leste un paragraphe qui se lit comme suit :

> « Les Ministres ont félicité le Gouvernement timorais des progrès accomplis depuis l'indépendance. Les Ministres notent, en particulier, l'évolution positive des relations entre le Timor-Leste et l'Indonésie. Ils constatent qu'un grand nombre de participants au Forum régional de l'ANASE continuent d'apporter une contribution importante à l'action multilatérale entreprise au Timor-Leste depuis l'indépendance. Les Ministres ont souligné que, le Timor-Leste faisant partie de la région Asie-Pacifique, son avenir dépendait de l'évolution de ses liens avec ses voisins dans les domaines de l'économie, de la politique et de la sécurité. »

Nous notons également qu'une commission frontalière mixte a été mise en place par l'Indonésie et le Timor-Leste pour gérer, entre autres choses, les problèmes frontaliers et la question des réfugiés. Une commission bilatérale mixte a également été créée pour suivre les autres questions d'intérêt commun et y remédier. Il y a eu également des visites de haut niveau entre les deux pays qui viennent de conclure des négociations sur un accord de services aériens qui est sur le point d'être signé par les gouvernements respectifs.

Dans le base-ball, il faut faire le tour du terrain pour marquer un point et gagner. Le Timor-Leste est près du but et au dernier tour de batte. Il doit faire le tour du terrain. Nous exhortons le Conseil de sécurité à aider le Timor-Leste à gagner en prorogeant le mandat de la MANUTO d'une autre année, comme le recommande le Secrétaire général. Et alors, la « success story » du Timor-Leste sera l'histoire de la façon dont l'ONU, par le biais du Conseil de sécurité, la MANUTO et l'ensemble de la communauté internationale auront aidé le Timor-Leste à se relever, à faire le tour du terrain et à l'emporter en dépit de tout.

Mme Menéndez (Espagne) (*parle en espagnol*) : Ma délégation se félicite elle aussi de la présence parmi nous du Ministre Ramos-Horta. L'Espagne remercie le Secrétaire général de son excellent rapport précis et détaillé qui a tenu compte des conclusions de

la mission d'évaluation technique du Secrétariat entreprise le mois dernier. Nous remercions également M. Guéhenno de la présentation qu'il en a faite.

Le rapport du Secrétaire général évalue les progrès réalisés par le Timor-Leste avec l'appui de la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO) et propose de proroger d'un an le mandat de cette mission, en en modifiant le mandat et en en réduisant les effectifs afin d'atteindre les objectifs fixés initialement et de garantir l'autosuffisance du Timor-Leste.

L'Espagne appuie pleinement les recommandations du Secrétaire général dans tous leurs aspects, notamment le maintien d'une composante militaire réduite au sein de la MANUTO, comprenant tant des observateurs qu'une force militaires, afin de renforcer la sécurité et la stabilité du Timor-Leste. En fait, l'appui continu proposé dans le rapport, bien modeste si on le compare à ce qui a été réalisé à ce jour, est indispensable pour que le Timor-Leste puisse consolider avec succès ses institutions et éviter tout retour en arrière. Il faudra bien entendu toute la coopération des institutions timoraises qui ont encore des tâches importantes à mener telles que la promulgation de lois essentielles sur les fonctionnaires, les droits de l'homme, la lutte contre la corruption, la police et la défense.

Nous nous félicitons de l'excellente communication que maintiennent les Gouvernements indonésien et timorais, et nous espérons qu'ils pourront régler les grandes questions : la démarcation de leur frontière terrestre et la présence continue de 28 000 réfugiés de la partie occidentale de l'île. Comme l'indique très bien le Secrétaire général dans son rapport, la situation continuera de demeurer instable tant que ces problèmes ne seront pas réglés.

Des trois éléments que contient la proposition du Secrétaire général pour la MANUTO, celui qui porte sur le maintien de la sécurité et de la stabilité ne devrait susciter aucun doute. Ceux qui, par un optimisme peut-être excessif, estiment qu'il n'existe pas de risques potentiels qui justifient la présence d'une force minimale de maintien de la paix, semblent oublier qu'il reste encore des éléments susceptibles de déstabiliser le pays après mai 2004, comme par exemple les centaines d'anciennes milices qui traversent les frontières. C'est pourquoi l'Espagne souscrit à l'évaluation du Secrétaire général selon laquelle

> « La capacité des organismes timorais d'intervenir sans assistance face à des incidents sur le plan de la sécurité serait très limitée à un moment où ils sont trop sollicités et insuffisamment appuyés, où leurs responsabilités respectives sont mal définies et où leurs relations avec leurs contreparties indonésiennes se trouvent encore à un stade initial de développement précaire. » (*S/2004/117, par. 49*)

C'est pourquoi le maintien d'une composante militaire de la MANUTO, ne serait-ce qu'une année de plus, réduira sans doute les risques d'incidents déstabilisateurs, en particulier dans les districts occidentaux. En outre, cela permettra de consolider la stabilité et d'accroître la confiance au niveau local, le temps pour les forces de l'ordre timoraises de renforcer leurs capacités et de développer leurs relations avec leurs homologues indonésiens.

Enfin, nous voulons signaler que l'ONU a fait un effort énorme pour aider et défendre le peuple du Timor-Leste par le biais de trois missions de paix et l'organisation d'un référendum. La conférence des donateurs mène de nombreuses initiatives de consolidation nationale, de renforcement institutionnel, de développement, de réduction de la pauvreté et de formation. Nous avons trop investi pour abandonner une des expériences les plus gratifiantes et satisfaisantes de l'Organisation. L'Espagne, en cette occasion, parie une fois de plus sur le succès du Timor-Leste.

Enfin, je voudrais signaler que ma délégation souscrit à la déclaration que va faire l'Ambassadeur de l'Irlande au nom de l'Union européenne.

M. Konuzin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous souhaitons la bienvenue à notre éminent invité, M. Ramos-Horta, Ministre des affaires étrangères du Timor-Leste. Nous remercions le Secrétaire général adjoint, M. Guéhenno, pour sa présentation du rapport spécial du Secrétaire général sur le Timor-Leste et pour les renseignements détaillés qui ont été fournis sur l'évolution de la situation dans ce pays.

Nous notons la stabilisation continue de la situation au Timor-Leste et que les autorités de ce pays, grâce à l'appui actif et essentiel de la Mission d'appui

des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO), ont réussi à garantir la mise en place et le développement des institutions constitutives de l'État. Les progrès réalisés dans la création et le renforcement du secteur de la sécurité sont d'une importance capitale pour que ce jeune État parvienne véritablement à l'autosuffisance et à la viabilité.

Nous notons la conclusion, en décembre 2003, du processus de transfert de la responsabilité du maintien de l'ordre dans tout le territoire du pays de la MANUTO à la police nationale du Timor-Leste. Nous notons également que les autorités du pays et l'Unité de patrouille des frontières ont assumé la responsabilité de tous les points de jonction le long de la Ligne de coordination tactique entre le Timor-Leste et l'Indonésie. Nous estimons que les efforts de la MANUTO en vue de préparer et de former l'armée et la police timoraises sont positifs.

Nous nous félicitons du développement continu des relations entre le Timor-Leste et l'Indonésie, notamment s'agissant de la question clef de la délimitation de leur frontière commune et de sa solution. Le voeu formé par les deux parties d'instaurer véritablement des relations de bon voisinage et mutuellement bénéfiques nous permet d'espérer en un règlement rapide des questions en suspens, y compris le problème des 28 000 réfugiés timorais qui se trouvent actuellement sur le territoire indonésien. Sous l'angle du développement économique du Timor-Leste, les mesures positives prises lors des négociations bilatérales avec l'Australie sur la démarcation des régions sous-marines riches en ressources pétrolières représentent un élément important.

Cependant, en dépit des succès incontestables, le Timor-Leste continue à connaître des problèmes graves, en particulier dans les domaines vitaux tels que la mise en place de l'administration publique et le renforcement des capacités en matière de sécurité intérieure et extérieure, où les institutions d'État en cours de formation restent encore fragiles. Le Timor-Leste illustre une nouvelle fois le fait que la création d'un État est un processus extrêmement complexe et laborieux qui ne saurait être confiné de façon artificielle dans des modèles et cadres rigides préexistants.

Dans ces circonstances, la communauté internationale qui a déployé de grands efforts et consacré des ressources considérables pour aboutir au succès ultime du Timor-Leste ne doit pas compromettre ce projet, qui a donné aux Timorais leur indépendance et leur a permis de se joindre au concert des nations sur un pied d'égalité. La Russie appuie la proposition de proroger d'un an l'activité des trois composantes de la MANUTO, avec des effectifs réduits, et considère que cette mesure va, de la façon la plus appropriée, dans le sens d'un règlement au Timor-Leste. Par ailleurs, c'est ce que les dirigeants du Timor-Leste ont précisément demandé à l'ONU de faire.

M. Motoc (Roumanie) (*parle en anglais*) : Je souhaite moi aussi la bienvenue à S. E. le Ministre des affaires étrangères, M. Ramos-Horta, et par son entremise je félicite les autorités du Timor-Leste pour leurs efforts constants et leurs résultats encourageants. Je remercie également le Secrétaire général de son rapport spécial sur la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO) et le Secrétaire général adjoint Jean-Marie Guéhenno de son exposé.

La Roumanie s'aligne sur la déclaration qui sera prononcée d'ici peu par la présidence irlandaise au nom de l'Union européenne. Je me limiterai donc à quelques observations spécifiques.

Je commencerai par faire ressortir la confiance que la Roumanie a dans l'avenir du Timor-Leste. Grâce au précieux rôle joué actuellement par la MANUTO, des progrès remarquables ont été réalisés s'agissant du renforcement des institutions politiques, de la consolidation de l'autorité de l'État, de la promotion de la coopération régionale et internationale ainsi que de la défense des principes démocratiques et des libertés individuelles. Le Gouvernement de Dili a démontré son ferme attachement au développement du pays en tant que nation stable et démocratique.

Toutefois, des domaines subsistent où des efforts à entreprendre au niveau national pourraient et devraient être facilités par l'ONU au-delà du mandat actuel de la MANUTO. Il s'agit notamment de la consolidation de l'état de droit, du développement de la société civile, de la promotion du dialogue politique et du renforcement des institutions démocratiques. Il reste au Gouvernement à prendre des mesures rapides et résolues afin de mettre en place le cadre législatif et réglementaire de l'administration, de mener des enquêtes dans le cas des crimes graves commis dans le passé et d'améliorer le respect des droits de l'homme et de l'état de droit.

Des relations de bon voisinage avec l'Indonésie devraient être recherchées et renforcées. Nous invitons les deux parties à finaliser le tracé des frontières dès que possible et à faciliter le retour des anciens réfugiés. En outre, nous encourageons une coopération bilatérale accrue en matière de sécurité et de justice. Cela ouvrira la voie au renforcement de la confiance et de la stabilité et, de façon implicite, à un environnement plus propice au développement économique.

La Roumanie est favorable à un appui continu de la communauté internationale au Timor-Leste. Le Conseil de sécurité, les donateurs bilatéraux et la communauté internationale dans son ensemble ont investi des efforts considérables et fondé de grandes espérances sur ce pays. Les succès obtenus jusqu'ici doivent être consolidés et élargis pour garantir qu'ils seront irréversibles. À cet égard, nous nous félicitons des recommandations formulées par le Secrétaire général dans son dernier rapport (S/2004/117). Il indique, dans ce document, qu'un effort supplémentaire modeste entraînera assurément une différence cruciale.

Nous souscrivons à la prorogation, au-delà du 20 mai, de la présence de l'ONU au Timor-Leste. Les trois mois à venir permettront de déterminer la meilleure marche à suivre. Nous croyons que la présence réduite qui prendra la relève de la MANUTO, à condition qu'elle soit assortie d'un mandat clair, renforcera la confiance du peuple et du Gouvernement du Timor-Leste de sorte qu'ils poursuivront les efforts et les réformes nécessaires. Nous sommes convaincus que les perspectives favorables de développement de l'autosuffisance timoraise permettront à l'ONU de léguer en héritage à ce pays un remarquable succès.

Enfin, je souhaite souligner que l'attachement authentique de la Roumanie à la transformation démocratique au Timor-Leste provient de sa propre expérience des difficultés de la transition. C'est pour nous une raison supplémentaire de déclarer que c'est un devoir moral de prêter appui à la transformation rapide et viable du Timor-Leste en un pays stable, démocratique et prospère.

M. Baali (Algérie) : Je voudrais tout d'abord remercier M. Jean-Marie Guéhenno pour son analyse et son exposé, ainsi que la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO), avec à sa tête l'Ambassadeur Sharma, pour l'excellent travail accompli. Je voudrais également saluer la présence parmi nous de M. Ramos-Horta, Ministre des affaires étrangères du Timor-Leste, et une des figures emblématiques de la lutte héroïque pour l'indépendance du peuple timorais.

Depuis son accession à l'indépendance en 2002, le Timor-Leste a, ainsi que l'a reconnu le Secrétaire général dans son rapport, accompli des réalisations remarquables. Au cours des derniers mois, la situation en matière de sécurité s'est améliorée, les institutions politiques du pays se consolident et les relations du Timor-Leste avec ses voisins ne cessent de se développer. Des progrès ont été enregistrés dans les relations bilatérales avec l'Indonésie, et nous nous félicitons en particulier du travail de délimitation des frontières terrestres entre les deux pays. Nous formons l'espoir de voir l'accord sur la frontière internationale terrestre finalisé prochainement. Nous appelons les deux gouvernements à s'engager d'avantage pour promouvoir la réinstallation des Est-Timorais qui rentrent du Timor occidental et faciliter le retour des réfugiés, et nous souhaitons une solution définitive à ce problème.

Malgré ces réalisations, il reste, et c'est tout à fait normal pour un pays qui vient à peine de recouvrer son indépendance, d'importants défis à relever notamment dans les domaines du maintien de la sécurité et de la stabilité nationales, ainsi que de la promotion du développement économique et social. En effet, améliorer les capacités en matière d'administration publique, établir et mettre au point un système judiciaire et renforcer la police et les forces de défense nationales exige des efforts à long terme. Et c'est pour cette raison qu'il est essentiel, que l'ONU et la communauté internationale continuent à appuyer le Timor-Leste.

Comme le signale le Secrétaire général dans son rapport, il restera toujours après la fin du mandat de la MANUTO des besoins à satisfaire dans un certain nombre de domaines. À cet égard, l'Algérie considère que l'ONU devrait maintenir une mission, avec un mandat clair approuvé par le Conseil de sécurité, afin d'aider à améliorer le système judiciaire et les structures d'administration publique et contribuer au développement de la Police nationale et au maintien de la sécurité et de la stabilité au Timor-Leste.

Nous comprenons pleinement, à cet égard, les préoccupations du Gouvernement du Timor-Leste concernant les problèmes qui pourraient menacer la

stabilité du pays, et nous sommes d'avis qu'il est du devoir de la communauté internationale de continuer à accompagner le jeune État en cette phase cruciale de mise en place de ses institutions.

Nous souscrivons, à cet effet, aux recommandations du Secrétaire général visant à proroger le mandat de la MANUTO pour une période de 12 mois et à maintenir une présence suffisante des Nations Unies pour répondre aux besoins du pays en matière de sécurité, tels qu'envisagés par le Secrétariat, avec, nous l'espérons, l'appui unanime du Conseil.

Le renforcement et la consolidation de la paix représentent un grand défi pour la communauté internationale. Il est de ce fait important que l'ONU veille à ce que la paix et le développement s'enracinent durablement au Timor-Leste. En d'autres termes, il ne serait ni juste ni raisonnable que le Timor-Leste soit pénalisé pour avoir réussi sa transition et que la communauté internationale se désengage trop vite de ce pays et qu'elle n'en vienne, à Dieu ne plaise, à le regretter.

M. Thomson (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Nous remercions le Secrétaire général adjoint, M. Guéhenno, de son exposé, et nous saluons la présence parmi nous du Ministre des affaires étrangères, M. Ramos-Horta. Nous attendons avec intérêt la déclaration qu'il fera au Conseil.

La présidence irlandaise fera au cours de ce débat une déclaration au nom de l'Union européenne, déclaration à laquelle le Royaume-Uni souscrit pleinement.

Nous nous joignons aux autres orateurs pour rendre hommage aux progrès accomplis ces deux dernières années au Timor-Leste. Ceci est un témoignage de l'esprit et de la détermination du peuple timorais. Nous tenons également à saluer la contribution de l'ONU sous la direction compétente de Kamalesh Sharma.

Les déclarations entendues ce matin montrent déjà clairement que nous sommes tous d'accord avec le Sous-Secrétaire général, M. Guéhenno, non seulement quant aux progrès remarquables obtenus, mais aussi quant à la nécessité d'une future aide internationale à apporter au Timor-Leste. Le Royaume-Uni appuie le consensus qui est en train de se forger pour la prorogation de la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO) pendant une année supplémentaire, avec des effectifs réduits et un mandat modifié, dans une phase de consolidation.

Comme d'autres l'ont également indiqué, cependant, il reste encore beaucoup à faire. La MANUTO a encore des activités à accomplir, et il existe également des domaines dans lesquels nous aimerions que les Timorais fassent davantage de progrès, notamment en adoptant une loi relative à la fonction publique, en créant le Bureau du « Provedor » pour les droits de l'homme et la justice, en s'engageant en faveur de la lutte contre la corruption et en s'attachant sans plus tarder à créer un environnement propice aux investissements.

Nous sommes également préoccupés par les mauvaises relations qui règnent entre la police et les Forces de défense timoraises, et nous exhortons le Gouvernement timorais à se pencher d'urgence sur ce problème. Nous encourageons le Gouvernement à adopter des législations relatives à la police et à la défense et à bien définir les rôles de la police et des forces de défense.

Nous partageons la préoccupation du Secrétaire général quant aux faiblesses, dans l'ensemble, des forces de défense et de police timoraises. Nous réaffirmons notre volonté de travailler tant au plan bilatéral qu'à travers l'ONU pour aider le Gouvernement timorais à renforcer ces institutions. Nous saluons tout particulièrement la création d'une enquête indépendante sur l'incident de Los Palos et nous espérons que le processus sera transparent et impartial.

Du côté de la police, le Royaume-Uni a oeuvré avec l'Australie et le Gouvernement timorais à un programme de formation et d'appui à la police. À cet égard, nous voudrions demander au Secrétariat de coordonner les plans d'aide à la police dès à présent, plutôt que de faire le point en décembre seulement, et ce, afin de pouvoir déterminer le nombre de conseillers de police qui seront nécessaires et d'éviter le double emploi.

Nous sommes heureux, comme d'autres orateurs, des progrès enregistrés en vue de l'établissement de bonnes relations avec l'Indonésie ainsi que de la transformation de l'environnement extérieur menaçant le Timor-Leste. Nous exhortons le Timor-Leste et l'Indonésie à parvenir sans plus tarder à un accord sur la frontière terrestre, et nous encourageons les deux pays à continuer de travailler ensemble pour régler la

question de la réinstallation des anciens réfugiés pour trouver une solution aux cas non encore réglés des enfants timorais séparés de leur famille.

À l'instar d'autres orateurs qui ont pris la parole avant nous, nous pensons qu'il ne faut pas mettre en péril l'investissement déjà couronné de succès que la communauté internationale a fait au Timor-Leste, et nous voulons poursuivre le débat sur les recommandations du Secrétaire général pour une présence de l'ONU après mai 2004. Nous savons que nombre de problèmes de sécurité subsistent, ainsi que des inquiétudes en ce qui concerne la capacité de la police à faire face aux incidents sur le plan de la sécurité. Nous estimons par conséquent que la future mission devrait comprendre un volet sécurité, l'accent étant mis sur la police. Nous continuons d'appuyer le modèle d'aide à la police proposé par l'Australie.

M. Adechi (Bénin) : Nous voudrions associer notre voix à celles qui nous ont précédé pour souhaiter la chaleureuse bienvenue au Ministre des affaires étrangères du Timor-Leste, M. José Ramos-Horta. Nous remercions également le Sous-Secrétaire général, M. Jean-Marie Guéhenno pour la brillante présentation qu'il vient de nous faire du rapport du Secrétaire général sur l'action louable de la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO).

Le Conseil est ainsi saisi d'un bilan sans complaisance des réalisations et des difficultés qui caractérisent l'oeuvre gigantesque entreprise au Timor-Leste par l'Organisation des Nations Unies. Grâce à l'engagement indéfectible de l'ONU à ses côtés, le peuple timorais a réalisé *ex nihilo* des progrès incontestables dans tous les domaines considérés. Ces progrès constituent aujourd'hui un précieux acquis, et nous encourageons tous les acteurs de la scène politique timoraise à maintenir la dynamique enclenchée.

Nous mesurons les grands défis qui restent à relever par les autorités du plus jeune État du monde pour asseoir des institutions démocratiques solides et durables, garantes de la paix, de la sécurité et de la stabilité du pays.

Nous mesurons aussi la détermination des autorités timoraises de mettre tout en oeuvre pour bâtir une nation réconciliée avec elle-même et vivant en bonne intelligence avec ses voisins; une nation qui s'engage pleinement dans le combat contre la pauvreté pour un meilleur devenir. Pour atteindre cet objectif majeur, les insuffisances relevées doivent être traitées avec toute l'attention requise. Les ressources humaines et les moyens matériels nécessaires doivent pouvoir être mobilisés de façon adéquate.

Le Gouvernement du Timor-Leste, qui bénéficie de notre pleine confiance mérite qu'on lui accorde un soutien ferme afin qu'il puisse poursuivre son action et prendre les mesures à sa charge. Sur ce registre, il est primordial de pourvoir au renforcement des capacités de l'administration et de l'appareil judiciaire en faisant appel, au besoin, à l'assistance technique extérieure. Le Conseil de sécurité pourrait examiner les voies et moyens pour appuyer l'accélération du traitement des dossiers relatifs aux crimes graves dans le cas de la lutte contre l'impunité, étant donné que la grande majorité des personnes inculpées sont hors du pays.

D'un autre point de vue, nous estimons que le problème de la définition des rôles respectifs de la police nationale et des forces armées timoraises dans le maintien de la sécurité intérieur est crucial, et sa résolution est déterminante pour la préservation de la nature démocratique du système politique établi au Timor-Leste.

Les circonstances qui ont présidé à la naissance de l'État timorais lui commandent de se doter d'une armée nationale disposant de ressources suffisantes pour le prémunir contre les menaces extérieures, d'où qu'elles viennent. C'est avec une satisfaction réelle que nous notons les efforts que déploient ensemble les autorités du Timor-Leste et l'Indonésie pour instaurer une coopération bilatérale active, fondée sur le bon voisinage, le respect mutuel et l'avantage réciproque.

Ma délégation voit dans cette évolution un bel exemple de réconciliation d'après-conflit. À cet égard, nous avons noté que le Secrétaire général appelle de ses voeux une collaboration étroite entre les forces timoraises et indonésiennes, afin d'assurer la sécurité des régions frontalières. Ce souci est révélateur de la situation qui prévaut dans la région et qui tient à l'existence de groupes armés revanchards échappant à tout contrôle. Face à cette situation, et face à cette menace, une diversification de l'appui aux forces armées timoraises serait tout à fait indiquée.

Il est heureux que le Secrétaire général ait pu nous donner dans son rapport une idée précise des besoins à couvrir avec, à l'appui, un calendrier relativement contraignant mais mobilisateur. Nous soutenons ces recommandations pertinentes qui

plaident pour une prolongation et une redéfinition du mandat de la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO), en vue d'assurer une présence internationale pendant une durée supplémentaire d'un an, comme l'a demandé le Gouvernement timorais.

Sur le plan du relèvement, de la reconstruction et du développement économique et social, le Timor-Leste est désormais classé dans la catégorie des pays les moins avancés. Cette admission a été dûment consacrée par la résolution 58/112 du 17 décembre 2003, adoptée par l'Assemblée générale. Nous pensons que cela donne la mesure du travail qui reste à accomplir pour le développement économique et social de ce pays. Nous sommes convaincus que les avantages associés au statut de pays moins avancé pourrait permettre au Timor-Leste de bénéficier d'un soutien accru de la communauté internationale dans les domaines du commerce international, du financement du développement et de la coopération technique, dans un cadre bien défini faisant l'objet d'un suivi régulier.

Les progrès accomplis et la volonté manifeste des autorités du Timor-Leste d'instaurer la démocratie et la justice constituent une base solide pour la mise en place d'un partenariat renforcé avec tous les partenaires du développement. Notre conviction est que la paix, la stabilité politique, la sécurité et le développement économique sont intimement liés. Nous l'avons souvent dit et il ne serait pas superflu de le répéter dans le cas spécifique du Timor-Leste.

Il est vrai que le peuple et le Gouvernement du Timor-Leste sont au premier chef responsables de l'édification d'institutions viables et démocratiques. Ma délégation reste, cependant, persuadée que la communauté internationale se doit de poursuivre résolument la tâche commencée il y a deux ans au Timor-Leste pour accompagner le peuple timorais dans sa marche résolue vers le progrès social et le développement durable.

M. Gaspar Martins (Angola) (*parle en anglais*) : Je voudrais en premier lieu vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette séance sur la situation au Timor-Leste. L'ensemble de la communauté internationale peut, à juste titre, s'associer aux réalisations obtenues par la population timoraise. Le Timor-Leste est l'une des réussites les plus récentes et les plus remarquables de notre époque.

Je voudrais remercier le Secrétaire général pour son rapport complet ainsi, en particulier, que M. Jean-Marie Guéhenno pour les informations qu'il a communiquées et qui faciliteront notre débat ce matin.

Je voudrais également dire que nous sommes très heureux de voir parmi nous, ce matin, le Ministre Ramos-Horta qui honore le présent débat. Nous tenons également à préciser que nous souscrivons pleinement, en tant que membre de la Communauté des pays de langue portugaise (CPLP), à la déclaration qui sera prononcée plus tard par l'Ambassadeur João Augusto de Médicis, Secrétaire exécutif de la CPLP.

Ma délégation est fortement encouragée par les progrès constants enregistrés par le Timor-Leste depuis que sa population a, avec un courage et une détermination inébranlables, décidé de se lancer sur la voie de la construction d'une nation indépendante. Le Conseil de sécurité examine aujourd'hui la meilleure manière d'aider la population timoraise et ce jeune pays à franchir une étape cruciale de son histoire. L'Organisation des Nations Unies est appelée une fois encore à continuer de jouer un rôle décisif, à l'image du passé récent, dans l'édification d'un avenir de sécurité, de justice et de prospérité pour le Timor-Leste.

Le Département des opérations de maintien de la paix a été un élément clef dans la réalisation de ces objectifs en surveillant attentivement les besoins présents et futurs de la population timoraise et en offrant une évaluation précise de la situation dans le pays. En dépit du fait que le Timor-Leste connaît actuellement une période remarquable de paix et de stabilité, il est toujours confronté à un climat relativement précaire peu propice à une tendance durable vers le progrès et le développement. Les principales institutions de l'État, comme les forces de défense, la police et le système judiciaire, ont toujours besoin d'une assistance extérieure et d'être renforcées, comme le reconnaît le rapport du Secrétaire général, qui recommande la poursuite d'une présence internationale au Timor-Leste.

Nous partageons pleinement les principes énoncés dans le rapport sur la nécessité de maintenir l'assistance de l'ONU au Timor-Leste afin de consolider et de faire fructifier les acquis obtenus jusqu'ici. Nous souscrivons également à la recommandation contenue dans le rapport et selon laquelle, le Conseil de sécurité devrait envisager de

proroger l'actuelle Mission au Timor-Leste pour une période supplémentaire de 12 mois, dénommée « phase de consolidation ». Cela exige un mandat modifié afin de fournir une assistance au système de justice et aux structures administratives centrales, de contribuer au développement continu de la police nationale du Timor-Leste et de maintenir la sécurité et la stabilité dans le pays, comme cela est proposé. Ma délégation sera disposée à prendre part, en temps opportun, au débat sur un tel projet de résolution.

De l'avis de ma délégation, la mise en oeuvre de ces propositions fournira un cadre réaliste permettant de consolider la situation au Timor-Leste, de mener à bien le travail de la Mission d'appui des Nations Unies au Timor-Leste (MANUTO) et de contribuer à l'édification d'une société stable et démocratique.

Nous partageons le point de vue général selon lequel le Timor-Leste doit encore acquérir la capacité d'assurer sa défense. C'est pourquoi, comme le propose le Secrétaire général, la présence d'un contingent limité correspond bien à la réalité sur le terrain. Nous nous félicitons de l'évaluation effectuée par les autorités timoraises quant à la bonne foi et à la volonté politique manifestée par le Gouvernement indonésien s'agissant d'empêcher que son territoire ne serve à fomenter des actes de déstabilisation contre le Timor-Leste. À cet égard, nous estimons indispensable, afin d'instaurer les conditions propices à la stabilité et au développement durables du Timor-Leste, que les relations entre les deux pays continuent à s'améliorer, et ce de manière constante, et qu'ils entretiennent des relations de bon voisinage sur une base permanente si l'on veut que le Timor-Leste envisage son avenir avec confiance en tant que pays pleinement intégré à son environnement géographique, culturel et géostratégique.

Nous avons également suivi avec grand intérêt le développement de relations de bon voisinage avec tous les pays de la région, ce dont nous félicitons les autorités de Dili. L'Australie, en tant que partenaire clef dans la région, doit continuer à l'avenir de jouer un rôle, en particulier s'agissant de contribuer au renforcement des institutions dans le pays. Ce rôle devrait être considéré comme un effort venant compléter le renforcement plus avant de la sécurité et d'autres secteurs encore dans le pays.

Pour terminer, je voudrais exprimer le plein accord de ma délégation avec les propositions et recommandations contenues dans le rapport spécial du Secrétaire général, et son espoir qu'elles recueilleront l'approbation du Conseil de sécurité et de tous les pays qui jouent un rôle de premier plan dans la situation au Timor-Leste. Il s'agirait là d'une contribution à la paix régionale, à la stabilité et à un avenir placé sous le signe de la démocratie et du développement pour le Timor-Leste.

M. Holliday (États-Unis) (*parle en anglais*) : Nous souhaitons la bienvenue au Ministre des affaires étrangères du Timor-Leste, M. José Ramos-Horta. Nous remercions également le Secrétaire général adjoint, M. Guéhenno, et le Représentant spécial, M. Sharma, des efforts inlassables qu'ils déploient pour promouvoir le développement politique et économique du Timor-Leste.

La Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO) est un succès, et les États-Unis appuient fermement les efforts déployés au Timor-Leste pour assurer au pays un avenir plus libre et plus prometteur. Des progrès continuent d'être enregistrés, mais il reste en effet beaucoup à faire. Par conséquent, nous convenons avec le Secrétaire général qu'il faudra proroger le mandat de la MANUTO après mai 2004, avec des effectifs réduits, afin d'asseoir plus solidement les acquis obtenus durant les deux dernières années de présence de la Mission. Nous applaudissons aux progrès enregistrés par l'État et la population est-timorais dans la mise en place d'une administration civile. Comme l'indique le Secrétaire général, toutefois, l'administration est-timoraise ne dispose encore que de capacités limitées. Nous saluons également la proposition tendant à maintenir un nombre restreint d'experts civils dans les ministères du Timor-Leste, toute aide de ce type après mai 2005 devant, à notre sens se faire sous la forme d'une aide bilatérale ou multilatérale normale, plutôt que d'une opération de maintien de la paix des Nations Unies.

Dans son rapport (S/2004/117), le Secrétaire général indique qu'un élément critique pour la sécurité du Timor-Leste est l'adoption de lois et de réglementations définissant les rôles respectifs des différentes forces de sécurité timoraises et les relations entre elles. Comme nous l'avons dit en octobre dernier, le Gouvernement est-timorais doit faire tout ce qui est en son pouvoir pour faire respecter l'état de droit, notamment en prenant des mesures au sujet des accusations de brutalités policières. Nous invitons le Gouvernement du Timor-Leste à prendre ces mesures

le plus rapidement possible. Les violations des droits de l'homme commises au Timor-Leste en 1999 n'ont pas été oubliées. Le processus par lequel les responsables devront rendre des comptes pour les atrocités commises doit permettre d'atteindre l'objectif recherché, à savoir faire la justice.

Les conditions de sécurité au Timor-Leste restent précaires. Le Conseil devra envisager dans les semaines qui vont suivre comment répondre au mieux aux besoins timorais en matière de sécurité. Il reste à notre avis un certain nombre de questions non réglées concernant le renforcement des capacités de police et nous trouvons, à cet égard, la composante de police envisagée dans la proposition australienne très importante.

M. Khalid (Pakistan) (*parle en anglais*) : Premièrement, je me joins aux orateurs qui m'ont précédé pour remercier M. Guéhenno de son exposé et je saisis également cette occasion pour saluer la présence à nos côtés du Ministre des affaires étrangères, M. Ramos-Horta.

Le mandat de la Mission d'appui des Nations Unies au Timor-Leste (MANUTO) doit expirer dans trois mois. Et, comme l'indique le rapport du Secrétaire général (S/2004/117), il subsiste encore des problèmes considérables alors que le mandat actuel de la Mission vient à expiration. Nous comprenons que le Timor-Leste continuera de compter sur l'aide et l'appui d'un ensemble de sources internationales, mais il n'en demeure pas moins, à notre avis, que le maintien d'une présence des Nations Unies au Timor-Leste restera nécessaire après mai 2004.

Le Pakistan, en tant que pays d'Asie, est rattaché par des liens de fraternité à cette région. En tant que fournisseur de contingents à la fois à l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental (ATNUTO) et à la MANUTO, nous nous considérons comme partie prenante à la paix et à la stabilité du Timor-Leste. Notre conception de l'avenir d'une présence des Nations Unies au Timor-Leste repose sur les principes suivants.

Premièrement, aucune opération de maintien de la paix ne doit prendre fin ou être retirée tant qu'elle n'a pas rempli la tâche qui lui a été confiée. Comme l'a dit l'Ambassadeur de l'Algérie, l'ONU ne doit pas se désengager prématurément du Timor-Leste.

Deuxièmement, alors que la sécurité nationale, aussi bien interne qu'externe, relève de la responsabilité de chaque État souverain, dans des situations de lendemain de conflit comme au Timor-Leste, il reste nécessaire de maintenir une présence, même symbolique, des Nations Unies, pour rassurer la population sur sa sécurité et dissuader d'agir ceux qui souhaitent saper la paix et la stabilité du pays.

Troisièmement, nous saluons l'amélioration des relations entre l'Indonésie et le Timor-Leste, que nous considérons comme une condition préalable à l'aboutissement du processus politique dans la région. Les mesures de confiance engagées par la MANUTO doivent encore être renforcées à cet égard.

Quatrièmement, la sécurité des forces de maintien de la paix, notamment du personnel militaire et civil non armé, est primordiale dans toute opération de maintien de la paix. Notre expérience des missions de maintien de la paix des Nations Unies nous a appris que ce sont les unités militaires formées qui sont les mieux équipées pour s'acquitter de cette tâche.

Cinquièmement, la neutralité et l'impartialité du personnel des Nations Unies est primordiale et l'on ne saurait en aucun cas transiger sur ce point. Les forces de maintien de la paix des Nations Unies ne doivent à aucun moment, pour quelque motif que ce soit, être mises même indirectement à la disposition d'un Gouvernement souverain.

Sur la base de ces principes, le Pakistan appuiera la prorogation de la MANUTO, avec les effectifs réduits et le mandat modifié proposés par le Secrétaire général. Nous appuierions également le maintien d'une présence militaire des Nations Unies en gage de notre engagement collectif en faveur de la paix et de la stabilité au Timor-Leste, pour sa valeur dissuasive contre toute menace, ainsi que pour la protection du personnel restant de la MANUTO.

Le Pakistan sera heureux d'oeuvrer avec les autres membres du Conseil à la conclusion rapide d'un accord sur la composition et le mandat futurs de la MANUTO.

Le Président (*parle en chinois*) : Je vais à présent faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Chine.

Je remercie le Secrétaire général de son rapport (S/2004/117) sur la question du Timor-Leste, ainsi que le Secrétaire général adjoint, M. Guéhenno, de son

exposé. Je souhaite une fois de plus la bienvenue à M. Ramos-Horta, Ministre des affaires étrangères et de la coopération du Timor-Leste, à notre séance d'aujourd'hui.

Depuis l'indépendance du Timor-Leste, en mai 2002, le Gouvernement et la population est-timorais ont accompli, avec l'aide de la communauté internationale, des progrès notables sur différents aspects de l'édification de leur pays. Les relations extérieures de l'État continuent de se développer. Le Timor a également établi d'importants rapports avec des organisations internationales comme l'ONU. Nous nous réjouissons de tous ces acquis encourageants, dont nous félicitons le Gouvernement et le peuple timorais. Nous saluons également le rôle positif joué par la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO) dans ce processus.

Comme l'a indiqué le Secrétaire général dans son rapport, malgré les progrès extraordinaires qui ont été accomplis, des problèmes considérables subsistent au Timor-Leste alors que le mandat actuel de la MANUTO vient à expiration. De fait, le Timor-Leste a, devant lui, comme toute nation nouvelle, une tâche longue et difficile pour établir la stabilité sociale dans tout le pays et se développer économiquement de façon durable. Afin d'asseoir solidement les acquis obtenus et de permettre au Timor-Leste de devenir rapidement autosuffisant, il faut, d'une part, que le Gouvernement et la population timorais déploient davantage d'efforts pour le développement du pays, à tous les niveaux, et d'autre part, que la communauté internationale continue à apporter au Timor-Leste l'appui et l'assistance dont il a besoin.

Nous comprenons pleinement la demande du Gouvernement timorais concernant le maintien de la présence des Nations au Timor-Leste. Nous appuyons les recommandations du Secrétaire général en faveur d'une prorogation du mandat de la MANUTO pour une année supplémentaire. Nous souscrivons à la proposition visant à en modifier la taille et le mandat. Nous espérons que le Conseil de sécurité pourra aboutir à un consensus sur la configuration future de la Mission à temps, c'est-à-dire avant le 20 mai 2004. À l'évidence, ce sera essentiel pour le développement et la stabilité à venir du Timor-Leste.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Toujours dans le souci d'utiliser au mieux le temps qui nous est imparti, je n'inviterai pas chaque orateur à prendre place à la table du Conseil puis à reprendre son siège sur le côté de la salle. Lorsqu'un orateur prendra la parole, le personnel préposé aux conférences indiquera à l'orateur suivant inscrit sur la liste la place qu'il doit occuper à la table du Conseil. Je remercie à l'avance les membres de leur compréhension et de leur coopération.

Je donne à présent la parole à S. E. M. José Ramos-Horta, Ministre des affaires étrangères et de la coopération du Timor-Leste.

M. Ramos-Horta (Timor-Leste) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je vous remercie vous-même ainsi que tous les autres membres du Conseil de m'avoir invité à prendre la parole aujourd'hui. Je me réjouis tout particulièrement de ce que ce soit sous votre présidence que le Conseil procède à ce nouvel examen de la situation au Timor-Leste. Connaissant votre engagement et votre expérience de longue date dans la question du Timor-Leste, qui remontent à vos débuts de jeune diplomate à l'ONU, nous sommes convaincus que, sous votre direction, le Conseil de sécurité une fois de plus arrivera à un consensus tendant à assurer la continuité du rôle des Nations Unies au Timor-Leste.

Compte tenu du temps imparti, et bien que vous ayez eu la générosité, Monsieur le Président, de m'accorder quelques minutes supplémentaires pour faire ma déclaration, je sauterai plusieurs pages de la version écrite de mon intervention, laquelle sera distribuée aux membres dans son intégralité. J'essaierai de me limiter au contenu du rapport du Secrétaire général (S/2004/117).

Premièrement, je félicite le Secrétaire général et son personnel de ce remarquable exposé. Moi-même, je n'aurais pas pu mieux analyser la situation au Timor-Leste, et je pense que le Secrétaire général mérite d'être hautement loué pour son professionnalisme. Ayant examiné la question du Timor-Leste depuis plusieurs années, ils comprennent véritablement les faits, les défis et les problèmes auxquels nous sommes confrontés. Cependant, je ne suis pas d'accord à 100 % avec le rapport. Mais comme je n'adhère pas non plus à 100 % à ce qui est écrit dans la Bible, j'espère que l'on ne m'en tiendra pas trop rigueur si je n'approuve le rapport qu'à 99 %.

Le rapport cite quelques domaines clés dans lesquels nous enregistrons des progrès. Je ne vais pas m'y arrêter pour le moment. Il énonce également les carences observées dans d'autres domaines, et nous sommes prêts à reconnaître nos échecs et nos faiblesses, qui résultent en premier lieu du fait que nous ne sommes indépendants que depuis moins de deux ans; aucun d'entre nous n'avait jamais dirigé un pays auparavant, que ce soit au cours des cinq années précédentes ou des cinq siècles écoulés sous les divers régimes coloniaux qu'a connus notre pays. Ces échecs procèdent également d'un manque de personnel qualifié au sein de l'administration, en particulièrement dans le domaine fondamental, qui, nous en sommes conscients, est le plus fragile : celui de la justice.

Concernant le système judiciaire, il est indiqué que la partie timoraise à beaucoup à faire pour renforcer les organismes chargés de faire respecter la loi, en particulier la police. Depuis ces 18 derniers mois, notre gouvernement travaille d'arrache-pied pour renforcer le système judiciaire et l'administration publique. Nous considérons que ces deux domaines sont les piliers sur lesquels reposent la paix et la sécurité dans notre pays, le développement et la confiance des investisseurs.

Dans son rapport, le Secrétaire général recommande le maintien de la présence des Nations Unies sur le territoire, sous trois formes distinctes. Si, visiblement, deux d'entre elles font l'unanimité, il existe des divergences autour du maintien d'une composante chargée du maintien de la paix sur le territoire. Le Département des opérations de maintien de la paix et la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO), présente au Timor-Leste depuis 1999, semblent très bien au fait de la situation puisqu'ils suivent de très près l'évolution des conditions et des événements dans le pays : la faiblesse de nos forces de police et de défense; les forces politiques en jeu; les tensions le long de la frontière; le problème non résolu de certains éléments attachés aux milices; la question en suspens des réfugiés; et les pourparlers toujours en cours avec l'Indonésie au sujet de la frontière terrestre.

La frontière terrestre est poreuse. Nous constatons que la partie indonésienne fait preuve de bonne volonté et de détermination pour régler le problème des réfugiés et pour mener à bien, avec nous, les négociations sur la démarcation. Pourtant, comme cela est indiqué dans le rapport du Secrétaire général, les deux parties, à savoir l'Indonésie et le Timor-Leste, n'ont pas réussi, à trois reprises jusqu'ici, à respecter le délai fixé pour la signature d'un accord sur une ligne de frontière. Malgré tout le Timor-Leste et l'Indonésie ont la volonté politique et la détermination de poursuivre les négociations et de conclure un tel accord. Pour les deux parties, l'existence d'une ligne de frontière permettrait de régler certains problèmes liés aux activités illégales transfrontalières.

La paix est une réalité au Timor-Leste, comme le constatent le Secrétaire général dans son rapport et plusieurs observateurs. Mais c'est un fait, et nous-mêmes l'admettons, que la paix demeure très fragile dans notre pays, de même que les institutions chargées de faire régner l'ordre public et celles de gérer les affaires de l'État. C'est pourquoi, le Gouvernement timorais a, par l'entremise de notre Premier Ministre dans une lettre adressée au Secrétaire général (S/2004/114), demandé que la nouvelle mission des Nations Unies au Timor-Leste comprenne un élément de maintien de la paix. Nous laissons le Secrétariat et les membres du Conseil le soin de déterminer l'effectif exact de cette force. Cependant, l'évolution du contexte sur le terrain ainsi que notre expérience et celle acquise dans bien d'autres situations de conflit nous amènent à dire qu'un élément de maintien de la paix est le plus à même de prévenir l'éclatement d'un conflit marqué par la violence. Sans vouloir sous-estimer les capacités d'une force de police internationale, nous pensons qu'une telle force n'a pas la même crédibilité ou le même impact qu'une unité militaire constituée.

Évidemment, nous ne prévoyons aucune menace extérieure. Peut-on dire pour autant que nous exagérons l'ampleur des risques potentiels qui planent sur le Timor-Leste? Si tel est le cas, il est peut-être plus sage et préférable de pécher par excès de prudence plutôt que, par souci d'économies, d'assister à une réduction hâtive et prématurée de la présence des Nations Unies dans le pays.

C'est pour cette raison – le respect accordé par le peuple timorais à la force de maintien de la paix dans le pays – qu'à nos yeux, la présence d'une telle force est le meilleur moyen d'assurer la paix et la sécurité et de conférer à la communauté internationale et au Gouvernement timorais le temps et la marge de manoeuvre nécessaires pour renforcer nos forces de police et de défense, qui, selon nous, seront

probablement en mesure d'assumer pleinement leurs responsabilités d'ici à mai 2005.

Plusieurs fois par le passé, il m'a été donné l'occasion de prendre la parole dans ces murs. À chaque fois, la même personne se trouvait assise à côté de moi, le plus souvent à ma droite. Cette personne, c'était Sergio Vieira de Mello. Il était notre défenseur le plus fervent et le plus éloquent. Je voudrais rappeler que le Conseil a toujours adhéré à ses arguments convaincants concernant l'engagement des Nations Unies et de la communauté internationale au Timor-Leste. Le travail qu'il a entrepris avec un immense succès, et que Kamalesh Sharma poursuit avec autant de compétence et de dévouement, n'est pas encore terminé. Tout calcul mal avisé, pour quelle que raison que ce soit, pour décider de retirer complètement la force de maintien de la paix – élément politique et psychologique très important – risque de saper le succès extraordinaire de l'ONU au Timor-Leste.

Je pense que, comme par le passé, les membres du Conseil feront preuve de leur sagesse habituelle et, forts de leur expérience, arriveront à une conclusion satisfaisante sur la base du rapport du Secrétaire général. Pour nous, il est très important que le Conseil, uni sur le dossier du Timor-Leste depuis 1999, continue de l'être. Mais il est tout aussi important que, par souci d'unité apparente, nous arrivions à un consensus qui appuie les recommandations du Secrétaire général. La substance de ces recommandations en ce qui concerne le maintien d'une composante « maintien de la paix » au Timor-Leste ne doit pas être sapée au nom de l'unité. Je laisse aux membres du Conseil, forts de leur sagesse et de leur expérience, le soin de trouver un équilibre entre le besoin d'unité et la préservation de ce qui est important, à savoir la substance des recommandations du Secrétaire général.

Le Président (*parle en chinois*) : Je remercie le Ministre des affaires étrangères du Timor-Leste des paroles aimables qu'il m'a adressées et je le remercie d'avoir distribué le texte de sa déclaration afin de gagner du temps.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de Singapour.

M. Mahbubani (Singapour) (*parle en anglais*) : J'espère que d'emblée, Monsieur le Président, vous me permettrez de faire une petite suggestion de procédure. Par le passé, au cours de débats importants, le Conseil, de temps à autre, permettait à des non-membres de prendre la parole en premier. J'espère que cette pratique sera envisagée en temps voulu lorsque nous aurons des débats importants. Je dis cela car je pense que le débat d'aujourd'hui est important, comme je l'expliquerai dans mes remarques. Je tiens également, bien sûr, à remercier Jean-Marie Guéhenno, Kamalesh Sharma et le peuple et le Gouvernement du Timor-Leste. Je suis désolé de le faire si rapidement, mais comme je n'ai que cinq minutes, je vais me concentrer sur le fond. Dans les quatre minutes et demi qui me restent, je voudrais soulever cinq points.

Premièrement, ce que j'aimerais dire clairement au Conseil, c'est que nous espérons que l'on parviendra à un consensus sur la nécessité d'une assistance continue de l'ONU au Timor-Leste. Je crois que c'est là la décision la plus importante que nous devons prendre au cours de cette séance. À vrai dire, c'est la raison pour laquelle nous commençons avec le dernier rapport du Secrétaire général (S/2004/117), qui souligne la nécessité de consolider les acquis et de continuer sur cette base. Je n'ai pas lu le rapport; je ne peux donc pas dire si je l'approuve à 99 ou à 100 %. Mais nous sommes, en général, bien d'accord avec le rapport.

Deuxièmement, nous voudrions dire qu'un retrait précipité risque de compromettre le succès fragile que nous avons eu au Timor-Leste. Lorsque nous ne cessons de parler du succès du Timor-Leste, nous ne devrions pas oublier ce que vient de si bien dire le Ministre des affaires étrangères Ramos-Horta : la situation reste précaire. Nous ne devons pas oublier cela au moment de prendre notre décision. Si les membres du Conseil lisent ma déclaration, ils verront que nous faisons une analogie entre l'édification du Timor-Leste et la construction d'une maison, et nous disons que même si nous avons déjà monté la charpente de la maison, il faut encore mettre en place divers éléments clefs, et c'est une tâche que nous devons terminer. Nous espérons que le Conseil entendra bien ce message.

Troisièmement, nous espérons que tout retrait reposera sur des évaluations réalistes de la situation, une évaluation claire des réalités sur le terrain et qu'il ne s'agira pas d'un retrait mécanique fondé sur un calendrier théorique. Si nous disons cela, c'est parce que nous savons que par le passé, un calendrier avait été établi pour le retrait de la Mission d'appui des

Nations Unies au Timor oriental (MANUTO) qui tenait compte des circonstances qui existaient à ce moment-là. Ces circonstances ont changé, et nous devons prendre une décision sur la base des circonstances actuelles. À vrai dire, le rapport du Secrétaire général décrit très bien ces circonstances; il souligne les faiblesses qui affligent les principales institutions de gouvernance en dépit des progrès réalisés dans nombre de domaines.

Quatrièmement, nous appuyons la recommandation du Secrétaire général relative à la prorogation du mandat de la MANUTO. Comme nous le savons tous, le héros du moment, c'est M. Lakhdar Brahimi, dont le nom est associé, au Conseil, au fameux rapport que nous avons soumis. Et bien sûr, nous connaissons tous le principe Brahimi : il faut dire au Conseil de sécurité non pas ce qu'il souhaite entendre, mais ce qu'il doit entendre. Et ceci transparaît clairement dans le rapport que Jean-Marie Guéhenno nous a présenté aujourd'hui, rapport dans lequel le Secrétaire général a présenté des arguments forts et précis en faveur de la prorogation, pour une année supplémentaire, de la MANUTO avec un mandat modifié et des effectifs réduits : 58 conseillers civils, 157 conseillers de police civile, 42 officiers de liaison et une force d'environ 310 militaires, y compris une compagnie d'infanterie avec des moyens aériens et d'autres éléments d'appui.

Ces recommandations sont le résultat de consultations approfondies entre notamment l'ONU, la MANUTO et les dirigeants timorais. Il ne s'agit pas là de demandes injustifiées ou excessives, compte tenu de l'ampleur de la tâche à accomplir. En fait, comme le note le Secrétaire général, cet effort supplémentaire modeste peut accroître de manière cruciale la portée et la durabilité des progrès déjà réalisés et permettre au Timor-Leste d'arriver à l'autosuffisance.

Cinquièmement, ce que je vais dire est, d'une certaine manière, le plus important. Comme le débat que nous avons eu jusqu'à présent nous l'indique, et à écouter le Ministre des affaires étrangères Ramos-Horta, il semble que le point principal du débat portera sur la recommandation relative au maintien d'un contingent militaire. Il faut placer cette demande dans le contexte adéquat. Bien que la situation en matière de sécurité soit en général restée calme ces derniers mois, cela n'augure nullement de la situation après mai 2004. Il est tout à fait possible que des provocateurs attendent que l'ONU retire ses soldats et ses policiers. C'est pourquoi nous appuyons la recommandation figurant dans le rapport du Secrétaire général.

Je tiens à renforcer ce qu'a dit Jean-Marie Guéhenno ce matin, à savoir qu'il faudrait maintenir une petite présence militaire minimale dotée de moyens aériens après mai 2004. Il a également ajouté :

> « En maintenant une grande visibilité grâce à des patrouilles systématiques et à des mesures de coopération civile et militaire, cette composante permettrait de limiter les effets déstabilisateurs d'un retrait abrupt des effectifs. »

J'ai, quant à moi, expliqué les raisons pour lesquelles il faut maintenir cette présence militaire. Nous espérons que le Conseil de sécurité approuvera et appuiera les recommandations faites par le Secrétaire général.

Nous dirons, pour terminer, que nous pensons que le Timor-Leste a fait de gros progrès mais qu'il a encore beaucoup à faire avant de devenir autosuffisant et autonome. Nous espérons que le Conseil tiendra compte de l'ensemble de la situation avant de prendre une décision finale.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne à présent la parole au représentant de l'Irlande.

M. Ryan (Irlande) (*parle en anglais*) : Chypre, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, Malte, la Pologne, la Slovaquie, la République tchèque et la Slovénie, pays adhérents, la Bulgarie, la Roumanie et la Turquie, pays candidats, l'ancienne République yougoslave de Macédoine, la Bosnie-Herzégovine, la Croatie et la Serbie-et-Monténégro, pays du processus de stabilisation et d'association, ainsi que l'Islande, le Lichtenstein et la Norvège, pays de l'AELE membres de l'Espace économique européen, se rallient à cette déclaration.

Avant de faire ma déclaration, je voudrais souhaiter la bienvenue à notre très bon ami M. José Ramos-Horta, Ministre des affaires étrangères du Timor-Leste. Sa contribution à ce débat est on ne peut plus opportune et précieuse.

L'ONU peut être fière de ce qu'a réalisé le peuple du Timor-Leste. Avec l'aide de l'Organisation, l'appui du Conseil et la détermination de la communauté internationale dans son ensemble, les avancées réalisées au Timor-Leste depuis l'indépendance ont été remarquables.

L’Union européenne salue et appuie les efforts du Gouvernement timorais pour consolider les progrès réalisés à ce jour, notamment pour ce qui est de la gouvernance et de la direction ouverte; de l’élaboration actuelle des nouveaux cadres législatif et judiciaire, y compris l’état de droit; de la remise en état des infrastructures et de l’appui à l’intégration régionale; de la planification du développement et de la discipline budgétaire; et, surtout, de l’attachement résolu aux normes démocratiques et aux libertés individuelles.

L’Union européenne reconnaît qu’un élément critique du succès obtenu jusqu’ici est l’ardeur au travail des hommes et des femmes de la Mission d’appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO), et nous les félicitons de leur dévouement, ainsi que les pays qui les ont aidés dans leur action.

L’Union européenne prend note que, comme l’a décidé le Conseil de sécurité, les activités et l’effectif de la MANUTO sont progressivement réduits en préparation de l’achèvement de son mandat le 20 mai prochain. En octobre dernier, le Conseil a entendu le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Kamalesh Sharma, déclarer que la communauté internationale devait envisager soigneusement la fin de la réduction de la MANUTO tout en dressant le bilan de ce qui a été réalisé, compte tenu des tâches restant à accomplir et en décidant de la meilleure façon de répondre aux besoins légitimes du Timor-Leste après mai 2004. À cet égard, l’Union européenne prend note qu’au début du mois, le Premier Ministre du Timor-Leste, M. Mari Alkatiri, a adressé une lettre au Secrétaire général pour exprimer le souhait de son gouvernement de voir se maintenir la présence d’une force de maintien de la paix des Nations Unies au Timor-Leste au-delà de la fin du mandat actuel de la MANUTO.

En tant qu’organisation, décider de la façon d’aborder le retrait de nos opérations de maintien de la paix et de consolidation de la paix représente un défi incessant. Il faut mettre en balance la réponse aux besoins légitimes constants du pays donné avec la nécessité d’assurer la croissance continue des capacités nationales viables en matière d’autonomie et d’autosuffisance. À cet égard, il est nécessaire que la communauté internationale se concentre, au cas par cas, sur les tâches restantes et procède avec soin à une analyse approfondie de toutes les menaces persistantes qui se posent au maintien de la paix et de la sécurité, ainsi que du développement du secteur judiciaire et de l’état de droit; de la situation humanitaire, y compris le statut des réfugiés et des autres personnes déplacées; de la mise en place des institutions nationales chargées de la sécurité, telles que les forces de police et militaires; des progrès enregistrés dans la réconciliation nationale; et de la création d’un environnement propice à un développement social et économique durable.

À cet égard, l’Union européenne se félicite de l’envoi par le Secrétaire général d’une équipe d’évaluation au Timor-Leste en janvier. L’Union européenne note que le rapport qui y donne suite (S/2004/117) confirme que des progrès importants continuent d’être enregistrés et que de nouvelles avancées devraient être faites dans les mois à venir dans le domaine des capacités timoraises.

L’Union européenne appuie les efforts du Gouvernement timorais pour consolider les institutions politiques, promouvoir le développement socioéconomique du pays et défendre l’état de droit tout en édifiant une nation nouvelle. L’Union européenne se félicite tout particulièrement du fait que la situation en matière de sécurité soit restée généralement calme, que les relations entre le Timor-Leste et l’Indonésie soient bonnes, que la consolidation de l’administration publique du pays ait continué à enregistrer des progrès, que la Commission accueil, vérité et réconciliation continue d’apporter une solution au niveau communautaire pour les délits moins graves commis dans le cadre du conflit politique, et que la force de police nationale ait assumé la responsabilité des opérations policières de routine dans l’ensemble du pays. En outre, et dans le but de mettre fin à l’impunité et de promouvoir une culture de responsabilité et de transparence, l’Union européenne note avec intérêt que les poursuites engagées contre les personnes accusées de crimes graves ont continué à un rythme soutenu. L’Union européenne continuera à suivre de près les procès y afférents à Dili et à Jakarta.

L’Union européenne remercie le Secrétaire général de son rapport détaillé sur la situation actuelle au Timor-Leste et note qu’il déclare qu’en dépit des succès louables et substantiels, le Timor-Leste continue à faire face à des problèmes considérables. L’Union européenne partage l’avis qu’une assistance accrue sera nécessaire pour consolider les acquis déjà obtenus. À cet égard, une présence continue – quoique modifiée – de la MANUTO après mai 2004 semble être nécessaire. L’analyse du Secrétaire général et sa recommandation

en vue de proroger la MANUTO, en apportant les modifications voulues à son mandat et à sa composition, mérite toute l'attention du Conseil.

Nonobstant le fait que la responsabilité principale d'une transition couronnée de succès incombe aux Timorais eux-mêmes, il reste qu'il revient à la communauté internationale de consolider les acquis si manifestes au Timor-Leste. Comme c'est le cas dans le reste du monde, nous avons une obligation envers le peuple du Timor-Leste de continuer à appuyer ses progrès par le biais des programmes mis en place par des donateurs bilatéraux, de l'activité du système des Nations Unies, grâce à l'appui des institutions de Bretton Woods et de tous les instruments à notre disposition pour consolider ses acquis et pour assurer la poursuite de ses avancées. Je saisis cette occasion pour réaffirmer l'engagement de l'Union européenne auprès du peuple timorais à cette fin.

Le Président (*parle en chinois*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de la Nouvelle-Zélande.

M. MacKay (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : La Nouvelle-Zélande se félicite du rapport spécial du Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO) (S/2004/117) présenté ce matin par le Secrétaire général adjoint Guéhenno. J'aimerais également vivement m'associer aux autres orateurs pour saluer de nouveau chaleureusement la présence du Ministre des affaires étrangères Ramos-Horta au Conseil.

Comme d'autres qui se sont exprimé, nous nous félicitons des progrès réalisés au Timor-Leste grâce au travail de la MANUTO et de la mission qui la précédée, l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental (ATNUTO). Nous nous félicitons également du travail accompli par le Gouvernement timorais et de la détermination des donateurs internationaux à appuyer ces efforts.

La préoccupation principale de la Nouvelle-Zélande est que les succès importants remportés au Timor-Leste soient préservés, et je crois qu'il est juste de dire, compte tenu des observations faites ici ce matin, que c'est l'objectif commun tant des membres du Conseil que des autres États qui sont intervenus. La voie vers l'indépendance nationale a, de toute évidence, été difficile pour le Timor-Leste, et cela ne devrait être une surprise pour aucun de nous qu'il reste encore beaucoup à faire.

Le rôle que l'ONU a joué au Timor-Leste a été vital pour aider cette nation nouvelle. Des programmes d'assistance bilatéraux jouent un rôle de plus en plus important, mais il est clair qu'il reste encore beaucoup à faire pour mettre en place des institutions clefs et pour veiller à ce que le Timor-Leste ait de solides assises avant que l'appui de l'ONU ne prenne fin.

La Nouvelle-Zélande est d'avis qu'il importe que la communauté internationale fasse de son mieux pour poursuivre son appui au Timor-Leste durant cette période de transition. La Nouvelle-Zélande souscrit donc pleinement aux recommandations du Secrétaire général en vue d'une prorogation de la MANUTO pendant une année supplémentaire, avec des effectifs réduits et un mandat modifié, ce qui constituerait une phase de consolidation de 12 mois.

La Nouvelle-Zélande est d'avis que la composition de la mission recommandée par le Secrétaire général est appropriée, compte tenu des exigences sur le terrain. La recommandation du Secrétaire général représente une réduction importante supplémentaire de la mission actuelle. Les effectifs des conseillers civils connaîtront une nouvelle réduction et la composante police civile sera réduite de moitié. La composante militaire, observateurs et contingents – soit actuellement 1 750 militaires – comptera moins du quart de sa présence actuelle, soit un niveau opérationnel minimal de 350 membres.

La Nouvelle-Zélande convient, avec le Secrétaire général et avec le Gouvernement timorais, de l'importance des assurances qui seraient fournies en gardant une force militaire modeste, dotée d'une capacité d'intervention rapide et aéroportée, pour maintenir la confiance et la stabilité dans les zones frontalières. Lors de la visite du Ministre des affaires étrangères de la Nouvelle-Zélande au Timor-Leste au début du mois, une certaine inquiétude était manifeste à ce sujet au Timor-Leste. Le Ministre des affaires étrangères Ramos-Horta s'est exprimé avec beaucoup d'éloquence à cet égard. Il est aussi parfaitement clair que le pays n'a pratiquement aucune capacité de réagir en cas d'incidents susceptibles de se produire dans les zones frontalières. La Nouvelle-Zélande est ouverte à toute suggestion quant à la meilleure façon d'offrir ces assurances. L'essentiel est qu'elles soient crédibles et efficaces.

La Nouvelle-Zélande se félicite des progrès réalisés s'agissant des liens bilatéraux entre le Timor-

Leste et l'Indonésie. Il faudra continuer à traiter dans les mois à venir de la délimitation de la frontière y compris au niveau local dans les régions frontalières, aux fins de renforcer la confiance mutuelle et d'oeuvrer à la normalisation des relations locales, de part et d'autre de la frontière.

La Nouvelle-Zélande est en faveur de la prorogation pour un an des travaux du Groupe des crimes graves. Elle appuie les mesures que prendra la communauté internationale pour assurer le suivi de l'enquête sur les atteintes aux droits de l'homme qui s'étaient produites au Timor oriental en 1999. Nous prenons note du précieux travail réalisé par la Commission accueil, vérité et réconciliation au Timor-Leste pour traiter de délits moins graves et pour favoriser la réconciliation entre les communautés. Nous relevons également le fait que l'appui des donateurs est indispensable pour permettre à cette Commission d'achever ses travaux.

Nous entérinons la proposition du Secrétaire général pour que l'ONU continue d'appuyer le renforcement des capacités de l'administration publique au Timor-Leste. Nous constatons que le rôle du Gouvernement timorais est essentiel en la matière. Le Secrétaire général a fait état d'un certain nombre de préoccupations et notamment de la nécessité pour le Gouvernement timorais d'accélérer le développement d'éléments essentiels de l'appareil législatif et réglementaire de l'administration, y compris en adoptant des législations dans des domaines clefs. Je voudrais à cet égard mentionner la loi relative à la fonction publique; la loi portant création du Bureau du « Provedor »; une législation destinée à assurer la transparence et l'obligation de rendre compte; des lois organiques relatives à la police et à la défense, ainsi que des réglementations et politiques qui définiraient les responsabilités et les liens entre ces dernières.

Malgré les nombreuses réalisations au Timor-Leste, il reste encore beaucoup à faire. Le Timor-Leste est un des pays les plus pauvres du monde. Il fait face à des défis monumentaux s'agissant de l'édification de la nation et de la fourniture de services essentiels en matière de santé et d'éducation à une population dont plus de la moitié a moins de 15 ans. L'aide constante de la communauté internationale, par le biais de l'ONU et au niveau bilatéral, est donc capitale pour appuyer le Timor-Leste dans cette importante phase de consolidation.

Le Président (*parle en chinois*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de l'Australie. Je lui donne la parole.

M. Dauth (Australie) (*parle en anglais*) : Veuillez me pardonnez, Monsieur le Président, si je me dispense des courtoisies habituelles mais, contrairement à l'Ambassadeur Mahbubani, j'ai besoin de la totalité des cinq minutes qui m'ont été allouées. Permettez-moi, par conséquent, de m'attaquer sans plus tarder au fond du problème.

L'Australie est heureuse de ce qu'elle a fait pour aider le Timor-Leste à édifier une démocratie stable et durable. Aucun autre pays n'en a fait davantage. Nous sommes déterminés à aider le Timor-Leste à surmonter les problèmes auxquels il fait face dans le domaine de la sécurité et du développement. Comme l'ONU, nous voudrions veiller à ce que le Timor-Leste ait à sa disposition les moyens de relever avec succès les défis auxquels il est confronté. L'Australie a bien sûr apporté sa contribution dans le cadre d'un effort efficace international de coopération. Nous souhaitons pleinement que cette démarche de coopération fondée sur le consensus se poursuive, tandis que nous entamons une nouvelle phase d'engagement avec le Timor-Leste.

Malgré les progrès encourageants, nous devons continuer de dispenser une aide internationale au Timor-Leste. Cette aide n'est pas remise en question; c'est la forme qu'elle doit prendre que nous devons bien appréhender. Le rapport du Secrétaire général (S/2004/117) constitue un excellent point de départ. L'Australie appuie pleinement la recommandation en vue de la prorogation d'un an de la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental avec des effectifs réduits. Les recommandations ciblent les domaines pertinents nécessitant la poursuite de l'aide.

Il est clair que la Mission a besoin d'une sorte de composante de sécurité armée. L'Australie est fermement convaincue qu'une composante de police de l'ONU chargée d'appuyer les autorités timoraises est nécessaire pour aider le Timor oriental à relever les défis auxquels il fait face sur le plan du maintien de l'ordre. Si le Conseil prend une décision dans ce sens, nous nous joindrons bien sûr au consensus pour une force de maintien de la paix.

Comme le Conseil le sait, l'Australie procède depuis longtemps à une analyse prudente des besoins sécuritaires du Timor-Leste. Nous avons présenté au

Conseil, en octobre dernier, une liste des menaces auxquelles ce pays était confronté ainsi que la façon, d'après nous, d'y faire face. Les événements depuis ont grandement confirmé notre évaluation. Nous estimons que le défis en matière de sécurité au Timor-Leste – comme l'ont illustré par exemple les émeutes de 2002 à Dili et les attaques armées près de la frontière au début de 2003 – restent importants. Mais ils sont internes et nécessitent une intervention de la police plutôt que de l'armée.

Les menaces auxquelles le Timor-Leste est confronté au plan externe restent relativement limitées. La menace que représentent les anciens miliciens au Timor occidental a été grandement réduite; le petit noyau dur restant se livre principalement à des activités criminelles le long de la frontière. Le dernier incident important sur le plan de la sécurité s'est produit il y a plus d'un an, et l'Indonésie continue d'oeuvrer en vue d'éviter la déstabilisation de la frontière.

Comme le Secrétaire général, nous estimons que les institutions de sécurité du pays présentent des faiblesses. La capacité, l'expérience et les cadres politiques des services de police restent limités, d'où probablement la nécessité d'un groupe de police d'intervention de l'ONU chargé de l'appui aux autorités timoraises.

Notre préoccupation principale est que si ce groupe de police d'intervention de l'ONU chargé de l'appui aux autorités n'aide pas le Timor-Leste à résoudre ses problèmes de sécurité interne, qui le fera? Un groupe de police d'intervention chargé de l'appui aux autorités timoraises serait en mesure de traiter d'un large éventail d'incidents susceptibles d'éclater, notamment dans la zone frontalière. Cette unité pourrait compléter de manière essentielle la présence d'une force de maintien de la paix, si le Conseil prend une décision en ce sens.

Ce groupe de police aurait les compétences et la formation appropriées pour lui permettre de traiter des problèmes internes en matière de maintien de l'ordre et elle interviendrait de manière plus modulée et plus rapide en cas d'incident. Le groupe de police pourrait par exemple offrir des fonctions de police, avec la possibilité de procéder à des arrestations. Dans le modèle proposé par l'Australie, ces activités de police quotidiennes assorties d'un pouvoir exécutif relèveraient de la seule responsabilité du Gouvernement timorais et de ses services de police. Le groupe de police de l'ONU ne se déploierait que dans des situations d'urgence qui risquent de submerger la police locale et ce à la demande du Premier Ministre du Timor-Leste. Avec l'aval du Représentant spécial du Secrétaire général – et après avoir consulté le commandant du groupe et le conseiller de police de l'ONU – l'unité pourrait être l'organisme chef de file pour mettre un terme à un incident et la responsabilité repasserait officiellement au Gouvernement timorais. Ce modèle est semblable aux arrangements proposés par le Secrétaire général pour la force de maintien de la paix. L'expérience de l'Australie laisse entendre que ces arrangements en matière de commandement et de contrôle marchent effectivement.

Pour être clair, nous comprenons parfaitement la nécessité d'une force de protection pour les attachés de liaison militaires non armés et nous pourrions envisager une unité de police qui aurait la capacité de protéger le personnel de l'ONU en situation d'urgence, comme l'ont fait les gendarmes de l'ONU ailleurs. Le groupe de police devrait donc avoir la capacité de se déployer au moment opportun dans les zones tant urbaines que rurales et avoir accès à un appui héliporté.

Nous envisageons au quotidien un groupe de police qui pourrait conseiller et former des unités de police spécialisées et procéder à des visites de liaison dans l'ensemble du pays. Cette présence visible favoriserait le calme et la sécurité.

En résumé, nous envisageons une unité de police d'appui armée qui serait en mesure de réaliser nombre des tâches énoncées par le Secrétaire général dans son rapport sur les besoins en effectifs du Timor-Leste après la MANUTO. La sécurité de cette unité ne dépendrait pas de l'existence d'un soutien substantiel d'une force de maintien de la paix. Elle serait en effet de taille suffisante pour faire face aux menaces probables contre l'ordre public. Elle serait bien armée et appuyée par la police locale et, en fonction des lois qui seront adoptées, éventuellement par les forces de défense du Timor-Leste.

Nous pensons que la meilleure façon de faire progresser cette nouvelle phase de la MANUTO est claire. Elle doit suivre un modèle établi sur la base des recommandations du Secrétaire général et répondre aux risques intérieurs véritables en matière de sécurité, ainsi qu'aux faibles capacités de police. Nous encourageons le Conseil à agir avec célérité pour

approuver une telle démarche et à maintenir la tradition de consensus sur cette question.

Le Président (*parle en chinois*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant du Japon, à qui je donne la parole.

M. Motomura (Japon) (*parle en anglais*) : Je voudrais, Monsieur le Président, vous remercier d'avoir convoqué la présente séance publique du Conseil de sécurité, qui nous donne une excellente occasion d'échanger nos points de vue sur l'avenir du Timor-Leste et sur le rôle de l'Organisation des Nations Unies. Je voudrais également remercier M. Guéhenno, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, pour son exposé détaillé et saisir cette occasion pour souhaiter la bienvenue à M. Ramos-Horta, Ministre des affaires étrangères du Timor-Leste.

Le Gouvernement japonais se félicite du fait que depuis le début des activités de la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO), beaucoup a été réalisé dans les domaines de l'administration publique, de la répression des crimes graves et des questions de sécurité interne et externe, y compris les progrès sur les problèmes de contrôle des frontières. Nous nous félicitons également d'apprendre que les relations entre le Timor-Leste et l'Indonésie se sont encore renforcées.

Le mandat de la MANUTO va prendre fin en mai prochain. Nous pensons, toutefois, que la communauté internationale devra continuer de soutenir le Timor-Leste, ainsi que le souligne le rapport du Secrétaire général, dans des domaines comme l'administration publique, la justice, la sécurité nationale et la stabilité. Mon gouvernement estime que la consolidation et l'édification de la paix sont l'un des défis majors auxquels est confrontée la communauté internationale et nous pensons qu'il est d'importance cruciale pour l'ONU et la communauté internationale de faire en sorte que ces premiers acquis précieux dans les domaines de la paix, de l'État de droit, du respect des droits de l'homme et du développement s'enracinent et persistent.

Ce que la communauté internationale a accompli au Timor-Leste depuis le déploiement de l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental peut être considéré comme un succès remarquable, et c'est pourquoi nous nous félicitons de la proposition du Secrétaire général de proroger d'un an le mandat de la MANUTO, afin de consolider les acquis obtenus à ce jour et d'en faire une base aussi ferme que possible.

Le Gouvernement japonais voudrait faire deux observations concernant la prorogation de la MANUTO. Premièrement, il est primordial pour un pays jeune comme le Timor-Leste de recevoir d'experts civils un appui en matière d'édification de la nation. C'est pourquoi nous souscrivons à la recommandation du rapport de maintenir 58 conseillers civils qui fourniraient un appui dans tous les domaines de l'administration publique, notamment la gestion financière, et du secteur judiciaire.

Le deuxième point a trait à la question de la sécurité et de la sûreté au Timor-Leste. Le Japon estime que nous devrions prêter une grande attention à la situation au Timor-Leste, décrite de la manière suivante dans le rapport :

> « ... il semble qu'il y ait un manque de confiance au sein de la population timoraise en ce qui concerne la situation sécuritaire après mai 2004 » (*S/2004/117, par. 49*).

Le rapport du Secrétaire général énumère également les tâches à accomplir par la MANUTO durant sa prorogation et propose de maintenir un petit nombre d'officiers de liaison militaires déployés dans les districts frontaliers, un contingent limité de forces de maintien de la paix chargé d'assurer la protection de l'ensemble du personnel de l'ONU, ainsi que des conseillers de police civile qui appuieraient le renforcement de la force de police du Timor-Leste. Le Gouvernement japonais estime que ces propositions résultant de l'évaluation de la situation au Timor-leste et reflètent la volonté du Gouvernement et du peuple timorais. Nous pensons que les opérations de maintien de la paix des Nations Unies ont le maximum d'efficacité lorsqu'elles sont en phase avec les intentions du gouvernement et de la population du pays bénéficiaire et qu'elles sont exécutées sur la base d'un consensus unifié de la communauté internationale. Nous espérons que le Conseil examinera avec sérieux le rapport du Secrétaire général lorsqu'il indiquera les tâches qui seront maintenues au mandat de la MANUTO durant sa prorogation.

Pour aider à édifier un Timor-Leste autonome, le Japon s'est engagé à fournir, et a fourni de manière régulière, une assistance représentant jusqu'à 60 millions de dollars durant les trois années qui ont suivi

l'indépendance, en mettant l'accent sur l'édification de la paix et la reconstruction dans trois secteurs, à savoir l'agriculture, l'infrastructure et le développement des ressources humaines. Nous sommes heureux d'apprendre que les routes et les ponts construits et réparés par le Groupe du génie civil de nos forces d'autodéfense pour faciliter les activités de la MANUTO profitent également à la population du Timor-Leste. Nous pensons qu'une assistance de ce genre répond aux besoins du Timor-leste, tels qu'ils sont décrits dans le rapport du Secrétaire général.

Je voudrais redire combien il est important pour les dirigeants du Timor-Leste d'être unis dans le gouvernement du pays, pour la population du Timor-Leste de participer aux efforts d'édification de la nation en les considérant comme sa responsabilité propre, et pour la communauté internationale de continuer à offrir son soutien. Le Gouvernement japonais, pour sa part, continuera de fournir l'assistance appropriée pour consolider la paix et le développement au Timor-Leste.

Le Président (*parle en chinois*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de l'Indonésie, auquel je donne la parole.

M. Jenie (Indonésie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord saluer la présence du Ministre des affaires étrangères du Timor-Leste, M. Ramos-Horta. La délégation de l'Indonésie a toujours accordé une grande importance à tout débat relatif au Timor-Leste, en particulier en raison des liens historiques, socioéconomiques et culturels que ce pays entretient avec l'Indonésie. Mon pays reconnaît également le rôle joué par la communauté internationale pour appuyer le processus de développement du Timor-Leste, notamment celui de la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO), dont le mandat parviendra à son terme en mai prochain. Nous espérons que les contributions de l'Indonésie à la mise en œuvre du mandat de la MANUTO seront aussi reconnues par la communauté internationale.

L'Indonésie estime que, quel que soit le mécanisme qui remplacera la MANUTO, le Conseil de sécurité doit tenir compte des relations positives qui se sont instaurées entre l'Indonésie et le Timor-Leste. Comme nous l'apprenons du rapport du Secrétaire général, la situation au Timor-Leste se stabilise de plus en plus et ses relations avec l'Indonésie sont de plus en plus cordiales.

Dès le début du processus, l'Indonésie a manifesté son intérêt sans faille à établir des liens amicaux avec le Timor-Leste. En conséquence, les relations entre les Gouvernements des deux nations n'ont cessé de se renforcer. Elles sont caractérisées par un engagement solide au niveau politique le plus élevé, comme le traduisent les visites d'État effectuées par les deux Présidents, les visites régulières des deux Ministres des affaires étrangères, et la création d'une Commission ministérielle mixte, d'une Commission frontalière mixte et d'autres mécanismes bilatéraux.

La Commission ministérielle a mis en place plusieurs groupes de travail chargés des questions frontalières, commerciales et financières, ainsi que des problèmes juridiques, des affaires éducatives et culturelles, et des transports et télécommunications.

Au niveau régional, en octobre 2002, l'initiative indonésienne de Dialogue du Pacifique du Sud-Ouest, dont le Timor-Leste est également membre, est devenue une réalité. Le deuxième dialogue ministériel s'est tenu à New York en 2003. L'Indonésie n'a pas tardé également à engager le Timor-Leste à participer aux réunions de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est.

Sur la question des réfugiés, il importe de se rappeler que, grâce à l'étroite collaboration qui existe entre les deux Gouvernements et avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), plus de 250 000 réfugiés sont rentrés volontairement au Timor-Leste. Dès décembre 2002, l'Indonésie avait déclaré qu'il ne restait plus de réfugiés du Timor-Leste. Les 28 000 Timorais de l'Est restants, qui avaient choisi de rester en Indonésie, sont maintenant en cours de régularisation comme citoyens indonésiens et auront la possibilité de se réinstaller dans d'autres parties de l'Indonésie. Le Gouvernement indonésien est disposé, toutefois, à aider tous ceux qui, parmi eux, voudraient retourner au Timor-Leste.

Je voudrais maintenant passer à la question des enfants timorais séparés de leur famille. Étant donné que le HCR ne sera plus directement associé à cette question, le Gouvernement indonésien se chargera totalement de ces enfants, en coopération avec le Gouvernement du Timor-Leste, en s'attachant à les réunir à leur famille et à les réinsérer localement. En décembre 2003, plus de 2 000 dossiers étaient déjà réglés grâce à la réunion des enfants avec leur famille. En outre, beaucoup d'enfants est-timorais vivant au

Timor-Leste et séparés de leurs parents se trouvent maintenant en Indonésie; il ne faut pas les oublier. Cette question fait partie des questions inscrites à l'ordre du jour de la Commission ministérielle mixte entre l'Indonésie et le Timor-Leste.

L'Indonésie et le Timor-Leste ont oeuvré avec acharnement à établir des relations solides, fondées sur une politique clairvoyante. Nous voulons croire que la MANUTO appuiera ce renforcement de nos relations.

Après avoir parlé des réalités positives et souligné les bons rapports qui existent entre l'Indonésie et le Timor-Leste, je me dois de souligner que nous trouvons regrettable de voir dans le rapport des notations injustifiées qui ne reflètent pas exactement la réalité des faits. Selon le rapport, par exemple,

> « des tensions [ont été] provoquées en décembre 2003 par les exercices militaires que les forces armées indonésiennes avaient organisés, sans en avoir averti leurs homologues timorais, sur une île inhabitée près de Oecussi, dont la propriété n'avait pas été officiellement établie d'un commun accord par les deux pays » (*S/2004/117, par. 10*).

À notre avis, ce type de notation est de nature à donner une image erronée de l'Indonésie, ce qui est injustifiable et potentiellement pernicieux. Premièrement, cette question n'a entraîné aucune tension en décembre 2003. Deuxièmement, les documents juridiques nationaux et internationaux existants indiquent que le lieu inhabité auquel il est fait allusion, à savoir l'île de Batek, appartient à l'Indonésie. Il s'ensuit qu'il n'y a pas lieu de conclure d'accord officiel au sujet des droits de propriété de l'île, comme le rapport le donne à penser. Les forces navales indonésiennes ont bien procédé à un petit exercice naval de routine sur l'île, mais elles l'ont fait nettement en territoire indonésien.

Enfin, l'Indonésie s'attache à servir aux mieux les intérêts de tous les Indonésiens, de leurs voisins et de la communauté internationale. Son engagement et sa détermination à continuer d'améliorer la situation au Timor-Leste ont été prouvés de maintes façons. Je puis assurer le Conseil de sécurité que mon gouvernement poursuivra ces efforts. C'est dans cet esprit que la communauté internationale doit concevoir son appui.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Portugal.

M. De Santa Clara Gomes (Portugal) (*parle en anglais*) : Pour me conformer au temps que vous nous avez imparti, Monsieur le Président, je vais abréger ma déclaration.

Je voudrais, pour commencer, remercier le Secrétaire général de son dernier rapport en date sur la situation au Timor-Leste, ainsi que Jean-Marie Guéhenno de son exposé. Je voudrais également saluer la présence parmi nous du Ministre des affaires étrangères, M. José Ramos-Horta, et sa contribution très précieuse à ce débat.

Puisque je souscris aux déclarations prononcées au nom de l'Union européenne et de la Communauté des pays de langue portugaise, je me contenterai ici de faire trois observations. Premièrement, nous sommes d'accord avec l'analyse faite par l'ONU concernant la situation au Timor-Leste ainsi qu'avec celle du Gouvernement timorais au sujet des limites qui sont les siennes face aux problèmes de sécurité internes et externes. De fait, les menaces qui pèsent sur la stabilité interne du pays risquent de persister au-delà de mai 2004 et nous savons que les forces de défense et de sécurité timoraises sont encore inexpérimentées et vulnérables, et manifestement dans l'incapacité de réagir efficacement à tout trouble important.

Dans ce contexte, même une déstabilisation relativement peu importante pourrait avoir un fort impact et de graves retombées sur la stabilité du Timor-Leste. Nous notons que la présence de 28 000 anciens réfugiés le long de la frontière continue de causer des problèmes. Des informations ont fait état de la présence de groupes armés et d'éléments criminels et laissent craindre que des groupes timorais aux visées peu nettes ne fomentent des activités de déstabilisation.

Ma deuxième observation découle directement de cette perception. Dans les circonstances actuelles, le Portugal appuie énergiquement la proposition du Secrétaire général tendant à proroger le mandat de la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO) pour une nouvelle phase de consolidation de 12 mois, sous un format réduit et modifié, comme le décrit le rapport. Cet appui comprendrait une composante militaire, bien que très réduite par rapport au niveau actuel.

Ma dernière observation porte sur la responsabilité de la communauté internationale et du Conseil de sécurité vis-à-vis du Timor-Leste. Le Conseil a tout lieu d'être fier de la contribution sans faille qu'il a apportée au peuple timorais. C'est au Conseil que l'on doit, ni plus ni moins, la création de ce pays. Tout cela a commencé il y a juste quatre ans. Sur cette période, nous avons pu créer un pays, littéralement, sur ses cendres. Parallèlement, la présence internationale a diminué régulièrement. Rappelons qu'en mai 2002, la MANUTO comptait 5 000 observateurs et hommes de troupe; deux ans plus tard, elle a été réduite à 1 750 hommes. Maintenant, le Secrétaire général recommande que cette présence soit limitée à une composante militaire de 350 observateurs et hommes de troupe. Cette tendance très nette montre que le Timor-Leste, loin de devenir la victime d'un prétendu syndrome de dépendance vis-à-vis de l'ONU, se prépare avec succès pour la fin de cette opération de maintien de la paix dans un avenir proche. Nous pourrions simplement souhaiter que d'autres opérations de maintien de la paix, en dépit de leur importance incontestable, aient pu en faire autant en un laps de temps si court.

Comme par le passé, le Portugal restera déterminé et prêt à contribuer à la consolidation et au développement de l'État du Timor-Leste, et aux efforts des Nations Unies à cette fin.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne la parole au représentant de la Thaïlande.

Mme Laohaphan (Thaïlande) (*parle en anglais*) : Puisqu'il s'agit de la première fois que je prends la parole devant cet organe dans le cadre de mes nouvelles fonctions, je voudrais saisir cette occasion pour vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité et vous remercier d'avoir convoqué la séance d'aujourd'hui sur le Timor-Leste.

La Thaïlande s'intéresse de près à la question du Timor-Leste, car ce dernier des États Membres de l'ONU est non seulement un voisin de notre région immédiate, mais également un exemple patent de succès pour les opérations de maintien de la paix des Nations Unies comme pour l'édification d'une nation. Qu'un pays puisse ainsi acquérir son indépendance et se faire reconnaître comme tel en à peine quelques années en dit long sur la volonté et la détermination de son peuple et plus encore, peut-être, sur les efforts collectifs de l'ONU et des divers pays qui ont aidé à donner la vie à ce nouvel État.

La naissance d'une nation est toujours un processus complexe et difficile, semé de sacrifices et de souffrances, mais accompagné aussi d'une grande joie et d'une grande fierté pour son peuple. Accompagner une nation déchirée par les conflits et la violence jusqu'à ce qu'elle devienne un citoyen international stable, autonome et responsable représente une tâche encore plus redoutable, qui exige une longue période d'appui international, ainsi qu'une aide économique et technique. L'ONU doit veiller à ce que la paix et la sécurité perdurent et deviennent irréversibles au Timor-Leste, un climat de sécurité étant une condition sine qua non du développement économique et social sans problèmes du pays. La question est la suivante : de quelle assistance le Timor-Leste a-t-il besoin maintenant et dans quelle mesure devons-nous apporter cette aide?

La Thaïlande se félicite du rapport du Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (S/2004/117) et prend note de l'évaluation de la situation sur le terrain présentée par le Secrétaire général adjoint Guéhenno. Ma délégation a écouté avec attention la déclaration de M. José Ramos-Horta, Ministre des affaires étrangères et de la coopération du Timor-Leste, ainsi que les vues exprimées par les membres du Conseil et d'autres États Membres. En dépit des divergences d'opinion quant à l'ampleur et la nature des besoins du Timor Leste dans le domaine de la sécurité, tout le monde autour de cette table s'accorde à dire que nous devons veiller à consolider les gains acquis ces dernières années au Timor-Leste et vérifier la solidité de la sécurité avant de procéder au retrait de la MANUTO.

Compte tenu de l'instabilité générale propre à tout jeune pays et de la complexité de la tâche consistant à édifier une nation tout en consolidant l'état de droit et les institutions du Timor-Leste, il est dans l'intérêt de la communauté internationale de rester engagée dans le pays pendant un certain temps encore. La Thaïlande se prononce donc en faveur d'une présence continue, telle que proposée par le Secrétaire général.

La Thaïlande a toujours pris une part très active à l'octroi de l'assistance au Timor-Leste depuis 1999. Cet engagement de longue date est illustré par notre participation aux opérations internationales

d'établissement et de maintien de la paix, au sein de la Mission des Nations Unies au Timor oriental (MINUTO), puis de la MANUTO. La Thaïlande compte actuellement 62 membres de la police ou du contingent au Timor-Leste, parmi lesquels figurent des experts en déminage, des médecins, des observateurs militaires et du personnel administratif. À ce sujet, la Thaïlande déclare une nouvelle fois qu'elle est disposée à continuer de prendre part aux efforts de maintien de la paix des Nations Unies au Timor-Leste après le 20 mai 2004.

Le Secrétaire général lui-même a déclaré à maintes reprises que la paix ne saurait régner sans développement économique et qu'il ne saurait y avoir de paix ou de développement économique sans justice sociale. La paix durable demeure une incertitude et un espoir lointain au Timor-Leste, le pays restant en proie à une pauvreté et une faim généralisées, avec un taux élevé d'analphabétisme, un système et des infrastructures publics de santé déficients, tandis que la démocratie est encore mal affermie. Pourtant, le pays n'est pas dépourvu d'un potentiel de croissance et de stabilité. Si nous voulons réellement atteindre dans les délais les huit objectifs définis dans la Déclaration du Millénaire, nous devons prêter main forte au Timor-Leste ainsi qu'à tout autre pays moins chanceux et moins bien doté que nous pour qu'ils réalisent leur développement économique et social à l'échelle nationale.

Le Gouvernement thaïlandais est conscient du caractère complémentaire de la paix et du développement, ainsi que de la volonté de promouvoir et renforcer la sécurité au Timor-Leste et partout dans notre région. Nous félicitons le Timor-Leste et l'invitons à resserrer ses liens avec l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), ainsi qu'à participer au Forum régional de l'ANASE. De plus, nous avons offert une assistance technique et économique bilatérale au Timor-Leste dans divers domaines, tels que l'agriculture, la santé publique, la pêche, les échanges, l'investissement, la banque et l'assurance, le tourisme, la sécurité intérieure et l'énergie. J'ai le plaisir d'annoncer que notre programme d'aide bilatérale à l'intention du Timor-Leste et de ses habitants a fait naître une tendance positive et nous espérons que nos programmes de formation permettront aux étudiants et aux responsables de répondre aux besoins en ressources humaines du pays aux fins de son développement durable sur les plans économique et social.

J'espère sincèrement que l'on pourra faire davantage pour aider le Timor-Leste à survivre et à se développer par ses propres moyens. Le Conseil de sécurité peut y contribuer en prorogeant le mandat de la présence des Nations Unies au Timor-Leste, tel que l'a préconisé par le Secrétaire général. Il est indéniable qu'un Timor-Leste stable, démocratique et prospère favorisera et consolidera la paix et le développement aussi bien dans la région que dans le monde entier.

Le Président (*parle en chinois*) : Je remercie la représentante de la Thaïlande de ses paroles aimables à mon égard. Je lui souhaite par ailleurs la bienvenue à New York, où elle vient de prendre ses nouvelles fonctions.

Je donne la parole au représentant de la Malaisie.

M. Mohd Radzi (Malaisie) (*parle en anglais*) : En premier lieu, je voudrais remercier le Secrétaire général de son rapport (S/2004/117) et M. Jean-Marie Guéhenno de son exposé de ce matin sur la situation au Timor-Leste. À notre tour, nous souhaitons la bienvenue parmi nous aujourd'hui au Ministre des affaires étrangères Ramos-Horta.

Nous notons avec satisfaction que, dans l'ensemble, la situation au Timor-Leste continue d'enregistrer des progrès encourageants. Compte tenu des nombreux problèmes auxquels la jeune nation indépendante est confrontée, nous pensons que ces progrès remarquables n'auraient pas été possibles sans l'engagement, la détermination et l'énergie des dirigeants du pays et sans l'appui des Timorais d'une façon générale.

Tout en saluant ces progrès, nous faisons nôtres les remarques et préoccupations du Secrétaire général : en dépit des résultats positifs, la situation demeure précaire dans plusieurs zones. Nous ne devons donc en aucun cas nous satisfaire trop vite de ce qui a été accompli jusqu'ici. En réalité, au stade actuel, le Timor-Leste continue d'avoir besoin de l'appui constant de l'ONU et d'une aide extérieure.

Il ressort clairement du rapport que le Secrétaire général a remis au Conseil que le Timor-Leste ne sera pas préparé à l'autosuffisance dans les deux ans du mandat de la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO). Les progrès accomplis dans chacun des trois domaines d'activité de la

MANUTO sont encore trop fragiles pour se poursuivre sans la présence de la Mission après le 20 mai 2004.

Dans le secteur clef qu'est l'administration publique, par exemple, le rapport met en évidence que l'administration manque toujours de cadres et qu'elle n'est toujours pas capable de s'acquitter d'un certain nombre de tâches essentielles, notamment dans le domaine financier, pourtant crucial. Le rapport souligne également que l'appareil législatif et réglementaire de l'administration n'en est lui aussi qu'au tout début de sa mise en place. L'attention a été aussi attirée sur le système judiciaire timorais, qui demeure extrêmement faible, ce qui entrave gravement le fonctionnement de la justice, de la police et des services carcéraux.

De même, dans le domaine de la sécurité, la police nationale timoraise, qui joue un rôle central et essentiel dans la sécurité et la stabilité du pays, n'est toujours pas en mesure de s'acquitter pleinement de ses responsabilités. Si des progrès très nets ont été accomplis dans le développement de la police nationale, on constate avec inquiétude que sa capacité, son expérience et ses cadres directeurs demeurent limités.

Le rapport indique également que les Forces de défense timoraises ne seront toujours pas en mesure de procéder à un déploiement rapide et efficace pour lutter contre les groupes armés dans les districts frontaliers avant le 20 mai 2004. La faute en revient principalement, entre autres choses, aux retards accusés dans le recrutement, l'équipement et la formation.

Le Secrétaire général cite bien d'autres exemples, dans différents domaines, qui mettent en évidence la nécessité de prolonger le mandat de la MANUTO au-delà du 20 mai 2004. Il souligne qu'une assistance supplémentaire sera essentielle pour consolider les gains qui ont été obtenus dans une atmosphère de paix et de sécurité. En conclusion, le Secrétaire général recommande au Conseil de proroger le mandat de la MANUTO pour une année de plus, avec des effectifs réduits et un mandat modifié.

La Malaisie approuve la recommandation du Secrétaire général concernant la prorogation du mandat de la MANUTO pour une année de plus, avec des effectifs réduits et un mandat modifié, tel qu'énoncé dans le rapport remis au Conseil. Nous sommes d'avis que, compte tenu de la période relativement courte qui s'est écoulée depuis l'indépendance du Timor-Leste, il serait par trop ambitieux d'attendre des différentes institutions mises en place avec le concours de l'ONU et l'aide bilatérale qu'elles soient déjà pleinement opérationnelles et capables d'assurer la sécurité et la stabilité, de cette toute jeune nation. Il est impératif de donner au Timor-Leste l'appui et le temps nécessaires pour ne pas gâcher les chances de paix et de stabilité, ni les progrès déjà réalisés.

En appuyant les recommandations du Secrétaire général telles qu'elles figurent dans son rapport, nous tenons à souligner que lorsqu'on définit l'effectif d'une force de maintien de la paix, il faut aussi soigneusement tenir compte des dangers attendus dans le pays concerné. La taille de la force doit être adaptée et proportionnée à la menace réelle. Nous insistons sur le fait qu'une force trop importante risquerait de nuire aux mesures de confiance en cours d'élaboration, qui sont vitales pour la paix et la sécurité dans la région. De plus, cela coûterait inutilement cher.

En tant que pays de la région, la Malaisie continuera, dans la limite de ses moyens et de ses capacités, de prêter son appui et son aide au processus d'édification de la nation timoraise. Ainsi que nous en avons donné l'assurance au Timor-Leste, nous sommes disposés à partager notre expérience en la matière, car la Malaisie présente de nombreuses similitudes avec ce pays. Nous continuerons de fournir une assistance technique dans divers domaines, comme nos deux Gouvernements en ont discuté et convenu, afin d'aider le Timor-Leste dans son développement national.

Nous estimons crucial que la communauté internationale, et en particulier les amis du Timor-Leste dans la région, appuient pleinement ce pays. Nous nous félicitons vivement des contacts cordiaux et constructifs et des engagements bilatéraux amicaux entre le Timor-Leste et son voisin le plus immédiat et le plus important, l'Indonésie. Nous pensons que cela est de bon augure pour le Timor-Leste qui espère jouer un rôle utile dans la région, ainsi que pour les aspirations des pays de la région à la paix et à la stabilité.

Le Président (*parle en chinois*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de la République arabe syrienne.

M. Mekdad (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Je suis heureux de souhaiter la bienvenue à M. Ramos-Horta, Ministre des affaires étrangères du

Timor-Leste. Je lui souhaite, ainsi qu'au Gouvernement et au peuple du Timor-Leste, un plein succès dans l'édification de leur nation. Je remercie le Secrétaire général, M. Kofi Annan, de son rapport spécial sur la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO) (S/2004/117), ainsi que M. Jean-Marie Guéhenno, Secrétaire général adjoint, d'avoir présenté le rapport. En outre, les efforts de M. Kamalesh Sharma, Représentant spécial du Secrétaire général pour le Timor-Leste, méritent également toute notre appréciation.

Le rapport spécial du Secrétaire général examine, de manière globale, tous les développements importants survenus au Timor-Leste depuis son indépendance, les progrès réalisés à ce jour dans sa reconstruction et les changements auxquels il fait face. Nous sommes d'accord avec nombre des déclarations faites jusqu'à présent, à savoir que le Timor-Leste est une « success story » de l'ONU, un succès dû à un suivi attentif et aux efforts déployés par l'Assemblée générale et sa Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation, le Conseil de sécurité et le Secrétariat. La délégation syrienne partage les conclusions du rapport, à savoir que les institutions politiques créées au Timor-Leste et les progrès réalisés sont dignes d'admiration.

Ma délégation se félicite du paragraphe 9 du rapport, qui indique que les excellentes communications qui ont caractérisé les relations entre le Timor-Leste et l'Indonésie se sont maintenues pendant la période considérée, grâce à un engagement politique au plus haut niveau de part et d'autre. Nous espérons que les Gouvernements des deux pays concluront, dès que possible, des accords qui serviront leurs intérêts mutuels pour ce qui est des questions mentionnées dans le rapport.

Le rapport du Secrétaire général contient une proposition spéciale en vue de fournir une assistance au Timor-Leste au cours de la période à venir dans les domaines de la stabilité, de la justice, de la sécurité intérieure, de l'état de droit, de la sécurité extérieure et du contrôle des frontières. Il y a également, à la fin du rapport, un certain nombre d'observations excellentes. Nous partageons l'avis du Secrétaire général et ses idées importantes sur un suivi de la part de l'ONU, notamment la prestation de toute l'assistance nécessaire pour renforcer les progrès déjà réalisés et faire fond sur cette base. Nous remercions les pays donateurs, mais nous espérons qu'ils continueront à aider le Timor-Leste dans sa reconstruction et dans son processus de développement.

Ma délégation note en particulier que le Secrétaire général affirme que la MANUTO continue de jouer un rôle déterminant tandis que le pays renforce ses capacités en matière de sécurité. Nous estimons, comme lui, que les capacités des autorités timoraises à relever les défis futurs continuent d'exiger une aide et un appui de la part de l'ONU. À ce titre, ma délégation prend note de la lettre en date du 12 février 2004 adressée par M. Mari Alkatiri, Premier Ministre du Timor-Leste, au Secrétaire général (S/2004/114), dans laquelle il demande la présence d'un bataillon des forces de maintien de la paix des Nations Unies à Timor-Leste au-delà de mai 2004, appuyé par des hélicoptères.

Au vu des recommandations figurant dans le rapport du Secrétaire général et de la nécessité urgente d'avoir une telle force, comme le soulignent la lettre du Premier Ministre et la déclaration faite ce matin au Conseil par le Ministre des affaires étrangères du Timor-Leste, la Syrie appuie la demande d'une prorogation du mandat de la MANUTO. Nous espérons que toute décision prise par le Conseil de sécurité concernant le Timor-Leste fera l'objet d'un consensus. Ceci garantirait un environnement sûr et stable et aurait pour effet d'améliorer et de renforcer les capacités des institutions de cette jeune nation.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne à présent la parole au représentant de la République de Corée.

M. Kim Sam-hoon (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord me féliciter de la présence parmi nous du Ministre des affaires étrangères du Timor-Leste et remercier le Secrétaire général pour son rapport spécial sur la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO) (S/2004/117). Ma délégation remercie également M. Guéhenno pour son exposé instructif.

Au cours des 18 derniers mois, des progrès considérables ont été réalisés dans l'exécution du mandat de la MANUTO dans le domaine de la démocratisation, de la sécurité et du développement économique et social. Les progrès considérables réalisés en si peu de temps doivent être portés au crédit du nouveau Gouvernement et du peuple timorais qui ont persévéré en dépit de difficultés extraordinaires.

L'ONU a également joué un rôle décisif dans ces progrès. L'environnement stable rendu possible grâce aux initiatives du Conseil de sécurité s'est avéré crucial au succès des efforts continus visant à consolider l'indépendance de cette jeune nation. À cet égard, citons l'étroit partenariat entre le Timor-Leste et l'ONU. C'est là un modèle pour de futures actions dans des situations d'après conflit.

Le Timor-Leste se trouve aujourd'hui à un moment critique du processus de consolidation de la paix. Comme beaucoup de pays nouvellement indépendants, il doit relever de formidables défis – stabilité, instauration de la démocratie, renforcement des capacités – pour parvenir à une société autosuffisante. À cet égard, ma délégation partage les préoccupations figurant dans ce rapport et dans des rapports précédents du Secrétaire général.

Ma délégation pense que les évaluations du Secrétaire général reflètent tout à fait la demande du Premier Ministre du Timor-Leste, S. E. M. Mari Alkatiri, ainsi que les recommandations de la mission d'évaluation technique qui était au Timor-Leste le mois dernier. Il ressort clairement des rapports que le Timor-Leste a besoin d'une aide supplémentaire pour préserver ce qui a été fait et pour continuer à réaliser des progrès en matière de stabilité, de démocratie, de justice, de sécurité intérieure et d'état de droit, de sécurité extérieure et de contrôle des frontières. Nous partageons l'avis du Secrétaire général selon lequel l'ONU devrait continuer à jouer un rôle dans l'édification du Timor-Leste jusqu'à ce que le pays puisse voler de ses propres ailes.

Nous notons avec grand intérêt les recommandations du Secrétaire général et nous sommes favorables à la prorogation de la présence de l'ONU au Timor-Leste après mai 2004. Il est évident que l'appui et l'assistance substantiels de la communauté internationale ne doivent pas cesser prématurément. La République de Corée pense que c'est sur une évaluation générale de la situation sur le terrain que devrait reposer la décision sur la meilleure façon d'organiser et de structurer les efforts internationaux.

Ma délégation est persuadée que les efforts et l'assistance de la communauté internationale, ainsi que le dévouement et la détermination du peuple du Timor-Leste réussiront à mettre en place une nation fondée sur l'état de droit, les droits de l'homme et le développement durable. La République de Corée, en tant que l'un des principaux pays fournisseurs de contingents de 1999 à 2003, reste déterminée à contribuer à la réalisation de ce noble objectif.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant de Fidji.

M. Draunimasi (Fidji) (*parle en anglais*) : Étant le dernier orateur à intervenir sur cette question, je voudrais, Monsieur le Président, vous féliciter pour votre accession à la présidence et, par votre entremise, remercier le Ministre des affaires étrangères du Timor-Leste, M. José Ramos-Horta, pour avoir assisté en personne à cette importante séance.

Le rapport détaillé du Secrétaire général (S/2004/117) reconnaît la nécessité de consolider les gains qui ont été obtenus dans une atmosphère de paix et de sécurité. À l'évidence, le Timor-leste doit atteindre un niveau d'autosuffisance et de viabilité sans craindre le retour de conditions déstabilisatrices. L'histoire nous a enseigné que les pays replongent souvent dans la violence et le conflit quand les opérations de paix en sont retirées prématurément. Nous avons évoqué dans le passé le gâchis considérable qu'entraînerait une sortie dénuée de sens stratégique au Timor-Leste, qui exposerait la nouvelle démocratie naissante à des vulnérabilités latentes.

L'ONU doit veiller à se prémunir contre ce qui semblerait être une tendance néocolonialiste dans le développement des processus démocratiques. Il faut toutefois mettre en équilibre cet effort de vigilance et les besoins du Gouvernement et du peuple du Timor-Leste dans le cadre du processus d'édification de la nation. Nous notons que, pour le Timor-Leste, la condition sine qua non pour que se manifeste l'essence de la démocratie est un environnement solide et sûr. Nous sommes donc ouverts aux requêtes de ce pays concernant la présence continue d'effectifs du maintien de la paix, qui se prêterait mieux à ce que le Gouvernement aidé de l'ONU soit à même de maintenir la stabilité et la sécurité.

Les recommandations du Secrétaire général, au paragraphe 64 de son rapport, sont justifiées et stratégiques et obligent à reconnaître la valeur des immenses investissements internationaux, intergouvernementaux et bilatéraux faits au Timor-Leste, qui ont abouti au succès de la mission sous la conduite fort compétente de l'Ambassadeur Kamalesh Sharma.

Nous avons la certitude que le Gouvernement du Timor-Leste sera ainsi mieux à même d'utiliser ses ressources et d'appliquer sa volonté politique à prendre toutes les mesures nécessaires qui restent en suspens sur les plans législatif et exécutif. De nombreux progrès ont été réalisés sur la question très délicate du tracé de la frontière. Nous sommes une nouvelle fois convaincus que tant le Timor-Leste que l'Indonésie travailleront de concert pour résoudre et faire avancer cette question. En définitive, le règlement de cette question a de graves incidences sur la condition des réfugiés et des personnes déplacées, ainsi que sur la paix et la sécurité durables.

Tout en appuyant pleinement le processus démocratique au Timor-Leste et l'envoi d'un bataillon d'environ 300 hommes, il faut souligner qu'un calendrier visant à mettre fin à la mission doit être respecté. Cela permettrait d'assurer la pleine indépendance du Timor-Leste et une transition sans heurts, marquée par le développement, dans les délais voulus.

La situation au Timor-Leste représente un enjeu important pour la région de l'Asie. Nous sommes fiers du succès de l'intervention de l'ONU. Nous pouvons renforcer l'attachement de la communauté internationale à un processus rapide et imminent de développement pacifique, démocratique et stable. Nous attendons ardemment ce jour.

Le Président (*parle en chinois*) : Je remercie le représentant de Fidji des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Je donne maintenant la parole au Secrétaire exécutif de la Communauté des pays de langue portugaise, M. João Augusto De Médicis.

M. De Médicis (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, en réponse à votre demande et suivant l'exemple du Ministre des affaires étrangères Ramos-Horta, je présenterai une version abrégée de ma déclaration, étant entendu que le texte intégral en sera distribué.

Je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que les autres membres du Conseil de sécurité pour avoir invité la Communauté des pays de langue portugaise (CPLP) à participer à la présente séance. Cette occasion représente un jalon dans l'histoire de notre organisation et constitue une reconnaissance insigne de nos travaux.

Notre Communauté a été créée en 1996 par les Gouvernements de l'Angola, du Brésil, du Cap-Vert, de la Guinée-Bissau, du Mozambique, du Portugal et de Sao Tomé-et-Principe. Dès le premier jour, nous avons pris à coeur la quête par le Timor-Leste de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale. Plus encore que de notre première initiative, il s'agit de notre initiative fondatrice. En fait, notre maturité en tant que groupe de nations soeurs a été atteinte le 20 mai 2002 lorsque nous avons accepté avec fierté le Timor-Leste en tant que huitième État membre. Ce jour-là, les huit pays de langue portugaise ont affirmé devant la communauté internationale leur ordre du jour pacifique et démocratique. C'est le jour également où nous avons revendiqué un héritage culturel enraciné dans cinq siècles d'histoire et d'échanges entre l'Asie, l'Afrique, l'Europe et l'Amérique du Sud.

Notre Communauté rapproche des pays de dimension, de ressources et de niveau de développement différents. Certains de nos États membres figurent parmi les nations les plus pauvres du monde. La lutte du Timor-Leste pour surmonter son infortune et les efforts déployés par sa société au cours des quatre dernières années pour réaffirmer les capacités du pays ont constitué un exemple de réussite. Mais un observateur attentif comprendra que ce succès récent est loin d'être encore solidement établi.

Par son dévouement et son professionnalisme, l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental (ATNUTO), sous la conduite éclairée de Sergio Vieira de Mello, a contribué à créer une nation nouvelle, riche de normes élevées dans sa vie publique et d'une vision stratégique de son avenir. Cette tâche redoutable est actuellement achevée par la mission qui succède à l'ATNUTO, la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO). Bien que beaucoup ait été accompli, la CPLP comprend que le Timor-Leste requiert toujours l'appui de l'ONU pour devenir une nation stable et autonome.

Le rapport spécial du Secrétaire général sur la MANUTO (S/2004/117), présenté la semaine dernière, indique à juste titre la nécessité d'appliquer le concept de réduction des forces d'une manière équilibrée et attentive. La CPLP se félicite du rapport et souscrit aux observations et aux recommandations énoncées aux paragraphes 62 à 68.

Dans le domaine des droits de l'homme, comme l'a clairement montré le rapport, des efforts supplémentaires seront nécessaires pour régler les questions en suspens et pour favoriser des avancées solides en matière de réconciliation nationale. Dans le domaine de l'administration publique, l'assistance internationale continuera d'être nécessaire pendant encore quelque temps pour assurer l'exécution de tâches cruciales.

S'agissant des composantes policière et militaire de la MANUTO, la CPLP est d'accord avec ceux qui estiment qu'il est trop tôt pour transférer les pleines responsabilités en matière de défense au Gouvernement du Timor-Leste. Bien que la paix règne dans le pays, on pourrait soutenir que cette situation est due au rôle stabilisateur que joue la force de maintien de la paix de l'ONU. Des menaces potentielles demeurent en sommeil dans une large mesure du fait qu'un ferme élément de dissuasion est en place.

Alors que le souvenir et les signes matériels des événements de 1999 continuent de laisser leur empreinte au Timor-Leste, des questions importantes, telles que les crimes graves commis et le statut des anciens réfugiés, demeurent non résolues. De fait, la CPLP est d'avis que les succès remportés à grand-peine dans l'édification de la nation au Timor-Leste ne doivent pas être remis en question par un retrait prématuré de la composante militaire de la MANUTO.

La sécurité intérieure et le maintien de l'ordre sont des questions qui nécessitent également d'être examinées. Les forces de police de la MANUTO, auxquelles participent des éléments venus des pays de la CPLP, constituent un élément de stabilité qui devrait être maintenu. En outre, la Police nationale du Timor-Leste ne pourrait que bénéficier de la prolongation de son encadrement et de sa supervision par la composante de police de la MANUTO.

C'est le message que la CPLP voudrait adresser au Conseil de sécurité. L'ONU a réalisé un travail fantastique au Timor-Leste. Nous partageons l'espoir commun que le Conseil de sécurité continuera à aider la nouvelle nation à surmonter les problèmes du passé, en lui accordant les moyens nécessaires d'avancer vers un avenir stable, pacifique et prospère.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole à M. Hédi Annabi, Sous-Secrétaire général au Département des opérations de maintien de la paix, pour qu'il réponde aux observations.

M. Annabi (*parle en anglais*) : Je serai très bref. Je voulais simplement répondre à une question importante soulevée par l'Ambassadeur Thomson du Royaume-Uni et dire que nous sommes tout à fait d'accord que l'aide bilatérale proposée pour la police de Timor-Leste doit être coordonnée avec l'aide multilatérale, et que cette coordination ne doit pas être retardée.

Nos évaluations des besoins relatifs à la police de Timor-Leste sont fondées sur les informations dont nous disposions au moment de préparer le rapport. Nous nous féliciterions donc de tout complément d'information que les partenaires bilatéraux voudraient bien nous communiquer sur des projets spécifiques qu'ils ont mis au point s'agissant de la police du Timor-Leste et, surtout, du calendrier de déploiement de l'aide bilatérale qu'ils se proposent d'apporter à la police timoraise. Nous pourrons ainsi ajuster nos propres évaluations afin de refléter les offres d'aide bilatérale dans notre rapport de fin avril, mais nous pensons que les ajustements devront en fin de compte être faits non simplement sur la base de l'aide prévue, mais aussi sur celle de l'aide qui sera effectivement disponible sur le terrain au Timor-Leste à la fin du mois d'avril, avant que le Conseil ne prenne une décision à l'achèvement du mandat de la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental.

Le Président (*parle en chinois*) : Je remercie M. Annabi de ses observations.

Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste.

Au nom du Conseil de sécurité, j'aimerais une fois de plus remercier M. José Ramos-Horta, Ministre des affaires étrangères et de la coopération du Timor-Leste, d'avoir participé à la séance d'aujourd'hui.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 13 h 35.